

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

**MISE EN LIGNE LE 09-12-2022**

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 22.210**

L'an deux mille vingt-deux, le 5 décembre, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 29 novembre 2022

DATE D'AFFICHAGE

Le 29 novembre 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Denis MOALLIC représenté par M. Philippe CAU  
Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT  
Mme Océane FERNANDES représentée par M. Patrick MARENGO  
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CUSSAC  
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par Mme GACHET-BARRIÈRE  
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Thierry REGISTER

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 25  
Nombre de votants : 31

Mme Dominique BERGEROT a été élue secrétaire de séance.

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES, ÉTABLI PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE, POUR L'ANNÉE 2021

RAPPORTEUR : M. FILOCHE

VOTE : PREND ACTE DE LA COMMUNICATION DU RAPPORT À L'UNANIMITÉ

**MISE EN LIGNE LE 09-12-2022**

L'article D. 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) - Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 - dispose que le Maire doit présenter au Conseil Municipal un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de l'Assainissement des Eaux Usées.

Ce rapport, approuvé le 23 septembre 2022 par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), annexé à la présente, comprend les indicateurs techniques et financiers définis par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007.

Ces principaux indicateurs sont les suivants :

#### Bilan technique de l'exercice 2021 :

##### ➤ Assainissement Collectif :

- 92,8% des habitations du Pays Royannais sont raccordées au réseau public d'assainissement, soit 76 487 abonnés.
- Ce réseau est formé par 1 034 kilomètres de canalisations, dont 782 kilomètres en gravitaire et 252 kilomètres en refoulement.
- Il est équipé de 426 postes de refoulement, dont 292 télésurveillés et 34 équipés de groupe électrogène.
- Le traitement des eaux usées collectées est effectué par :
  - 5 grandes Stations d'Épuration (STEP) : Saint-Palais-sur-Mer, Les Mathes-La Palmyre, Saint-Georges-de-Didonne, La Tremblade et Cozes ;
  - 12 Lagunes ;
  - 5 Filtres plantés de roseaux ;
  - 1 Filtre à sable ;
  - 1 Disque biologique + Filtres plantés de roseaux.
- En 2021, 7 154 461 m<sup>3</sup> d'eau ont été épurés par l'ensemble des ouvrages et 5 841 660 m<sup>3</sup> ont été facturés aux abonnés (+3% par rapport à 2020).
- 2 736 tonnes de matières sèches hors chaux produites et 3 140 tonnes de matières sèches hors chaux valorisées par épandage agricole sur 808 hectares (27 agriculteurs associés).
- 9 220 m<sup>3</sup> de matières de vidanges issues des dispositifs d'assainissement non collectifs ont été traités par les stations d'épuration de Saint-Georges-de-Didonne et de la Tremblade (-6% par rapport à 2020).

##### ➤ Assainissement Non Collectif :

- 5 926 usagers sont concernés par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).
- Redevances :
  - 90 € pour le contrôle des installations neuves.
  - 50 € pour le diagnostic de bon fonctionnement des installations existantes.

➤ **Faits marquants :** **MISE EN LIGNE LE 09-12-2022**

- Autorisation Environnementale du plan d'épandage des boues issues des 5 STEP, après avis favorable dans le cadre de l'enquête publique en avril-mai 2021 (Arrêté préfectoral d'autorisation en date du 23 juillet 2021).
- Conclusions de l'étude de faisabilité sur la Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) confirmant l'intérêt de 2 projets (STEP de Saint-Palais/Les Mathes et STEP de Cozes). Lancement du projet sur Cozes avec participation à l'appel à projets EC'EAU en 2021 (aide financière de l'Agence de l'Eau).
- Etudes diagnostiques pour rechercher et réduire les eaux parasites (suivant Schéma Directeur validé en juillet 2017) : Cozes, Mortagne/Gironde, Médis, Saint-Palais (bassin versant de Bernezac), Vaux (bassin versant de Nauzan), Saujon et Royan (secteur Sud).
- Diagnostic de l'assainissement sur le secteur de la plage des Vergnes à Meschers-sur-Gironde, dans le cadre du suivi de la dégradation des eaux de baignade (diagnostic des réseaux, ANC, contrôle des raccordements...).
- Divers travaux, dont la réhabilitation du réseau rue de la Glacière à Royan.

**Bilan financier de l'exercice 2021 :**

- Le prix public du service de la collecte et du traitement avec abonnement est de 1,9925 €TTC le m<sup>3</sup> (au 1<sup>er</sup> janvier 2021, sur une base de 120 m<sup>3</sup> - hors redevance Agence de l'Eau).

➤ **Recettes :**

- Surtaxe assainissement : 6 750 317 €
  - Participation au raccordement à l'égout : 637 000 €
  - Traitement des matières de vidange : 11 355 €
  - Primes pour épuration : 298 101 €
  - Autres : 12 783 €
- Total : 7 732 892 €

➤ **Dépenses :**

- Programmation de travaux 2021 : 6 498 600 €HT
- Programmation de travaux 2022 : 9 411 630 €HT

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le rapport annuel de l'exercice 2021,
- Après en avoir délibéré,

**MISE EN LIGNE LE 09-12-2022**

Accusé de réception en préfecture  
017-211703061-20221205-DCM22-210-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2022  
Date de réception préfecture : 09/12/2022

**PREND ACTE**

- de la communication du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement des Eaux Usées, établi par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, pour l'année 2021.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



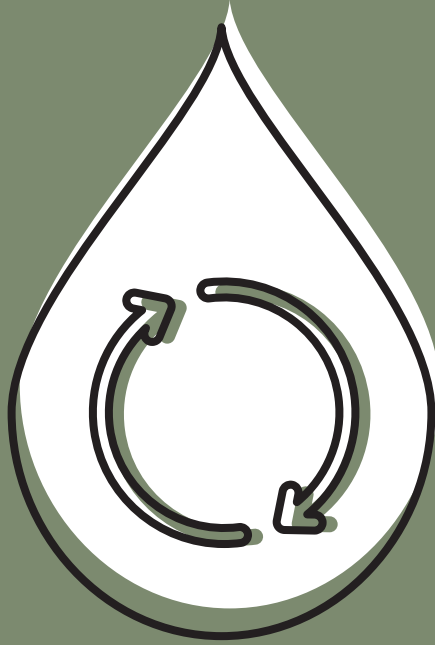
Patrick MARENGO

La secrétaire de séance,



Dominique BERGEROT

MISE EN LIGNE LE 09-12-2022



RAPPORT ANNUEL  
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC  
DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

EXERCICE 2021



Accusé de réception en préfecture  
017-211703061-20221205-DCM22-210-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2022  
Date de réception en préfecture : 09/12/2022

**MISE EN LIGNE LE 09-12-2022**



# SOMMAIRE

PRÉAMBULE	
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE .....	P 5
LE SERVICE ASSAINISSEMENT .....	P 6-7
ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	P 8
A) GÉNÉRALITÉS .....	P 8-9
1- Les missions .....	p 8
2- Les abonnés .....	p 8
3- Le réseau et les unités de traitement .....	p 8
4- Délégation de Service Public .....	p 9
B) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2021 .....	P 10
1- Nombre d'abonnés et volumes facturés .....	p 10
2- Les abonnés non domestiques .....	p 11
3- Les réseaux de collecte et de transport .....	p 11-12
4- Les ouvrages d'épuration .....	p 13
5- Les sous-produits issus des ouvrages d'épuration .....	p 43 à 46
6- Les faits marquants de l'exercice .....	p 46 à 48
7- Développement durable .....	p 48
C) BILAN FINANCIER .....	P 49
1- Les modalités de tarification .....	p 49
2- Les éléments relatifs au prix du mètre cube .....	p 49
3- La facture d'eau .....	p 50 à 51
4- Les autres recettes d'exploitation .....	p 52
5- Synthèse des recettes d'exploitation, la dette .....	p 52
6- Dégrèvements sur factures suite à des fuites .....	p 53
D) INDICATEURS DE PERFORMANCE .....	P 54
E) LES ORIENTATIONS POUR L'AVENIR .....	P 55
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....	P 56
A) GÉNÉRALITÉS .....	P 56
1- Qu'est-ce qu'un Assainissement Non Collectif ? .....	p 56
2- Les missions .....	p 57
3- Les habitations en ANC .....	p 57
B) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2021 .....	P 58
1- Nombre d'habitations en ANC .....	p 58
2- Les contrôles réalisés .....	p 59 à 63
C) BILAN FINANCIER .....	P 64
1- La tarification .....	p 64
2- Les recettes d'exploitation .....	p 64
D) INDICATEURS DE PERFORMANCE .....	P 64
E) LES ORIENTATIONS POUR L'AVENIR .....	P 64
COMMUNICATION .....	P 65 À 73
NOTE D'INFORMATION AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE .....	P 74 À 77

PAGES SPÉCIALES : LES CHIFFRES CLÉS ..... P 78 - 82

# PRÉAMBULE

**La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA)** s'est vue déléguer la compétence Assainissement sur l'ensemble de ses 33 communes à la fois pour **l'Assainissement Collectif et l'Assainissement Non Collectif**.

Conformément à l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (Décret n° 95-635 du 6 mai 1995), le Président est tenu de présenter au Conseil Communautaire un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement des Eaux Usées « RPQS ». Ce rapport a pour objectif de renforcer la transparence et l'information auprès des élus et des usagers.

De plus, le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 prévoit la mise en place d'indicateurs de performance qui sont précisés dans l'Arrêté du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013. Ces indicateurs de performance permettent d'évaluer la qualité du service rendu, ils répondent à une obligation européenne et font partie de la stratégie nationale de développement durable.

Par décret du 29 décembre 2015, le délai de présentation du RPQS a été reporté au 30 septembre.

Les informations présentes dans ce rapport sont tout d'abord la présentation de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et de son service Assainissement, puis un bilan technique et financier de l'exercice sera dressé, les indicateurs de performance pour cet exercice seront indiqués tout comme les orientations pour l'avenir, suivis de la communication réalisée autour de l'assainissement et enfin une synthèse permettra de résumer les informations essentielles.

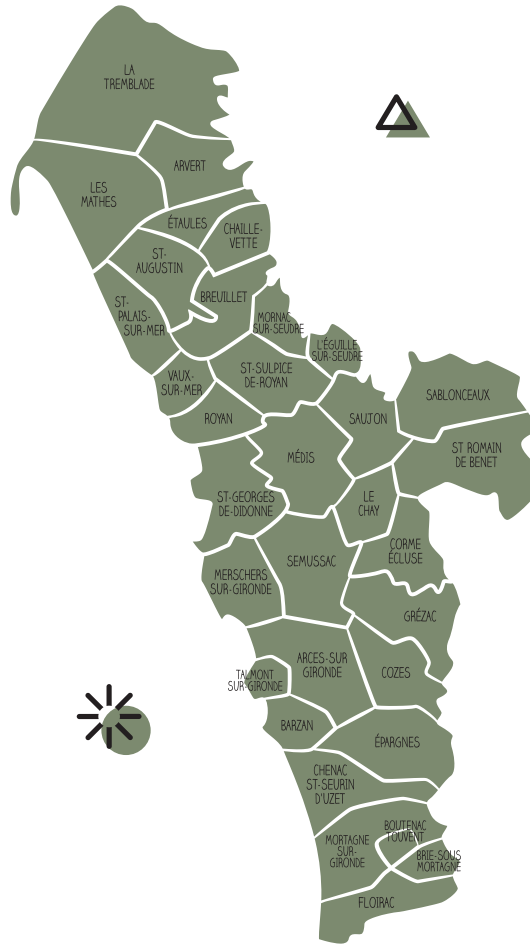


# LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE (CARA)

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique se compose de 33 communes :

**Arces-sur-Gironde, Arvert, Barzan, Boutenac-Touvent, Breuillet, Brie-sous-Mortagne, Chaillevette, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Corme-Écluse, Cozes, Épargnes, Étaules, Floirac, Grézac, La Tremblade, Le Chay, L'Éguille-sur-Seudre, Les Mathes, Médis, Meschers-sur-Gironde, Mornac-sur-Seudre, Mortagne-sur-Gironde, Royan, Sablonceaux, Saint-Augustin, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Romain-de-Benet, Saint-Sulpice-de-Royan, Saujon, Semussac, Talmont-sur-Gironde et Vaux-sur-Mer.**

**La population est d'environ 83 700 habitants** mais celle-ci passe à plus de 450 000 en période estivale. La plus petite commune compte 98 habitants alors que la ville centre, Royan, dépasse les 18 000 habitants. 10 villes de plus de 3 000 habitants sont présentes sur le territoire.



Le Pays Royannais est un pays d'eau. Ici, les estuaires de la Gironde et de la Seudre rencontrent l'Océan Atlantique. De hautes falaises calcaires, des plages océanes, des marais doux et salés forment un ensemble environnemental complexe et original. Les activités humaines sont liées à l'eau, que ce soit pour la conchyliculture, le tourisme balnéaire, l'agriculture... Tout ceci impose une protection accrue de notre environnement et notamment grâce à un assainissement des eaux usées efficace au service des usagers et de notre patrimoine naturel.

# LE SERVICE ASSAINISSEMENT



• **L'assainissement des eaux usées désigne l'ensemble des moyens permettant la collecte, le transport et le traitement des effluents avant leur rejet dans le milieu naturel.** La sensibilité et la diversité de nos milieux récepteurs nous imposent des **rendements épuratoires performants et des normes plus strictes que celles en vigueur à l'échelle nationale.** De plus, l'accroissement très important de la population en été nécessite un **surdimensionnement des équipements** (certains sont mis en sommeil l'hiver) et l'utilisation de techniques de traitement différentes selon les charges saisonnières de pollution à traiter.



• **L'assainissement peut être Collectif (AC),** dans ce cas les eaux usées d'un hameau, d'une ville... sont collectées, transportées puis dépolluées dans une unité de traitement (Station d'Épuration « STEP », lagune, filtres plantés de roseaux...) avant rejet dans le milieu naturel. Mais il peut être également **Non Collectif (ANC),** dans ce cas les maisons ne sont pas raccordées à un réseau public d'assainissement et doivent être équipées d'un dispositif d'ANC assurant la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées de l'habitation sur la parcelle.



• **Le service Assainissement de la CARA est compétent sur l'ensemble des 33 communes à la fois pour l'Assainissement Collectif et l'Assainissement Non Collectif.** Il se compose au 1<sup>er</sup> janvier 2022 de 10 agents pour assurer l'ensemble de ses missions : 1 ingénieur responsable du service, 1 ingénieur adjoint au chef de service, 5 techniciens et 3 assistantes administratives.



# LE SERVICE ASSAINISSEMENT C'EST :



- **Plus de 3 700 courriers envoyés** (3 100 en 2020) et des milliers de contacts téléphoniques avec les usagers, les partenaires, ...

- **Une commission assainissement présidée par Jacques LYS** qui s'est réunie **4 fois** au cours de l'année : point sur les études et les travaux en cours, présentation du SPANC, présentation de l'étude sur la méthanisation des boues d'épuration, présentation du RPQS 2020, mise en place du contrôle de conformité des raccordements au réseau lors des ventes, appel à projet EC'EAU pour la réutilisation des eaux traitées de la STEP de Cozes, programmation de travaux 2022.



- **La Commission Consultative des Services Publics Locaux « CCSPL »** a été réunie **1 fois** pour présenter le rapport annuel du délégataire et le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement des eaux usées de la CARA pour l'exercice 2020 « RPQS ».



- **10 délibérations prises par le Conseil Communautaire** notamment les tarifs 2022, la programmation de travaux 2022, la déclaration de projet pour l'autorisation environnementale du plan d'épandage des boues d'épuration, l'appel à projet EC'EAU pour la réutilisation des eaux de la STEP de Cozes, le RPQS 2020, l'acquisition de terrains afin d'y implanter des ouvrages...



- **31 marchés notifiés (35 lots) à 20 entreprises pour un montant total de 5,45 millions d'€ HT (rappel 2020 : 26 marchés pour 32 lots avec 12 entreprises pour 1,72 millions d'€). 19 marchés concernant des maîtrises d'œuvre** (20 lots) qui ont été attribués à 9 entreprises différentes pour 402 000 € HT et **12 marchés concernant des travaux** (15 lots) qui ont été attribués à 11 entreprises différentes pour 5,05 millions d'€ HT.



# MISE EN LIGNE LE 09-12-2022

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF

**76 487**  
abonnés au service assainissement collectif 93 % des habitations

### A) GÉNÉRALITÉS

#### 1- LES MISSIONS

Les missions de ce service sont :

- assurer la collecte, le transport et le traitement des eaux usées,
- élaborer et suivre les programmations annuelles de travaux (extensions et réhabilitations du réseau, construction de nouveaux équipements...),
- l'instruction du volet assainissement des autorisations d'urbanisme :
- **795 Permis de Construire** notamment 88 à Étaules, 24 à Meschers-sur-Gironde, 9 à Cozes (592 PC en 2020 soit une hausse de 34 %), **63 Permis d'Aménager** (35 en 2020).
- **322 demandes de Certificat d'Urbanisme** notamment 19 à Saint-Sulpice-de-Royan, 12 à L'Éguille-sur-Seudre, 4 à Boutenac-Touvent. (378 en 2020 soit une baisse de 15 %).
- **32 Déclarations Préalables.**

#### 2- LES ABONNÉS



**93 % des habitations du Pays Royannais bénéficient de ce service**, soit **76 487 abonnés** au 31 décembre 2021. Pour le système d'assainissement de Saint-Palais-sur-Mer / Les Mathes-La Palmyre le taux d'assainissement collectif est de 98 % ; celui du Système de Saint-Georges-de-Didonne est de 94 %.

#### 3 - LE RÉSEAU ET LES UNITÉS DE TRAITEMENT

##### LE RÉSEAU

**Le réseau est principalement organisé en 3 systèmes d'assainissement collectif autour des principales unités de traitement.** Il est formé par **1 034 km de canalisations** (782 km en gravitaire et 252 km en refoulement) et est équipé de **426 postes de refoulement** dont 292 sont télésurveillés.

Il est de **type séparatif** ce qui signifie que **les eaux pluviales n'y sont pas admises.**

##### LES UNITÉS DE TRAITEMENT

Le traitement des eaux usées est assuré par 24 unités de traitement :

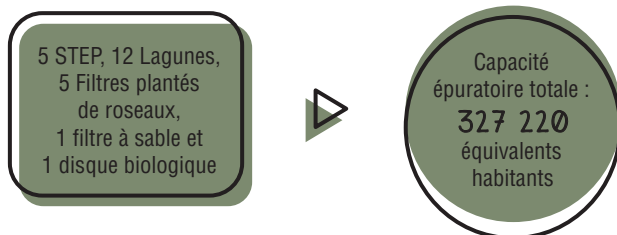
- **5 stations d'épuration « STEP »** : **Saint-Palais-sur-Mer, Les Mathes-La Palmyre** (fonctionnement exclusivement estival), **Saint-Georges-de-Didonne, La Tremblade et Cozes.**
- **12 lagunes** : Arces-sur-Gironde, Barzan/Bourg, Barzan/Plage, Brie-sous-Mortagne/Boutenac-Touvent, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Cozes/Les Bretons, Épargnes, Grézac, Le Chay, Mortagne-sur-Gironde, Saint-Romain-de-Benet (lagune aérée) et Talmont-sur-Gironde.
- **5 filtres plantés de roseaux** : Corme-Écluse, Floirac/Fiolle, Floirac/Mageloup, Sablonceaux/Saint André et Sablonceaux/Toulon-Chez Chailloux.
- **1 filtre à sable** : Sablonceaux/Le Pont.
- **1 disque Biologique + Filtres Plantés de Roseaux** : Cozes/Javrezac.



**MISE EN LIGNE LE 09-12-2022**

# ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La capacité épuratoire de l'ensemble des équipements est de **327 220 Équivalents Habitants (EH)**.



## 4 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

La délégation du service public de l'assainissement collectif est confiée à la Compagnie d'Environnement Royan Atlantique (CERA). La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique reste propriétaire des ouvrages.

Ce contrat a été signé entre les 2 parties le 23 avril 2019 pour une durée de 9 ans.

**CERA**  
**COMPAGNIE D'ENVIRONNEMENT ROYAN ATLANTIQUE**  
13 rue Paul-Émile Victor - 17640 VAUX-SUR-MER  
Tél. et urgence 24H/24 : 05.46.77.99.17  
site internet : [www.cera-assainissement.fr](http://www.cera-assainissement.fr)

.....

**MISE EN LIGNE LE 09-12-2022**

# ASSAINISSEMENT COLLECTIF

**76 487**  
abonnés  
**5 841 660 m<sup>3</sup>**  
facturés

## B) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2021

### 1 - NOMBRE D'ABONNÉS ET VOLUMES FACTURÉS

Une habitation est desservie par le réseau public d'assainissement lorsque la parcelle concernée est située à proximité de ce réseau. L'habitation peut être soit raccordée soit raccordable. Le tableau suivant présente le nombre d'abonnés desservis par le réseau public d'assainissement :

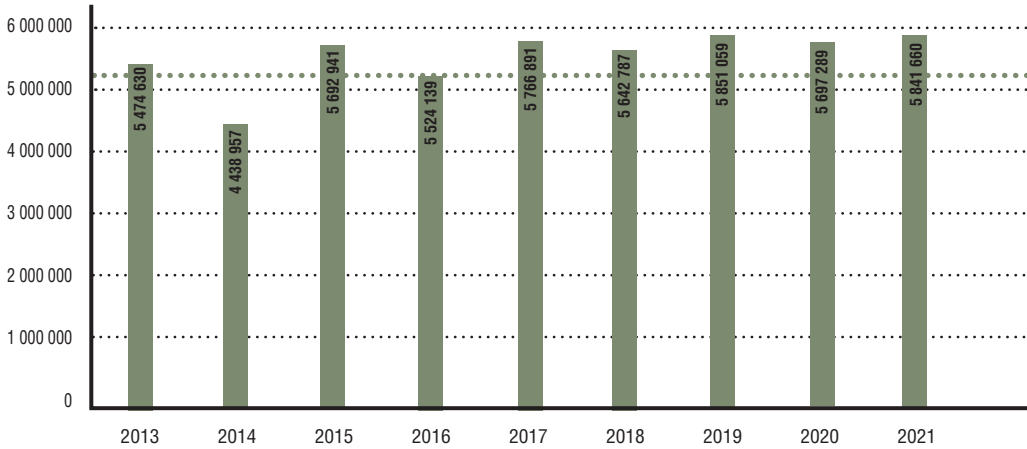
COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS POPULATION MUNICIPALE	NOMBRE TOTAL D'ABONNÉS ASSAINISSEMENT (AC + ANC)	NOMBRE D'ABONNÉS DESSERVIS PAR LE RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT	TAUX D'ABONNÉS DESSERVIS PAR LE RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT (%)
ARCES-SUR-GIRONDE	760	491	221	45,0
ARVERT	3 566	2 787	2 616	93,9
BARZAN	463	391	277	70,8
BOUTENAC-TOUVENT	228	159	112	70,4
BREUILLET	3 010	2 066	1 869	90,5
BRIE-SOUS-MORTAGNE	243	183	163	89,1
CHAILLEVETTE	1 610	1 126	1 060	94,1
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	598	526	228	43,3
CORME-ÉCLUSE	1 127	507	0	0,0
COZES	2 150	1 557	1 256	80,7
ÉPARGNES	874	535	134	25,0
ÉTAULES	2 618	1 876	1 807	96,3
FLOIRAC	413	177	53	29,9
GRÉZAC	938	577	231	40,0
LA TREMBLADE	4 322	5 913	5 723	96,8
LE CHAY	778	405	261	64,4
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	876	621	611	98,4
LES MATHES	2 110	5 010	4 878	97,4
MÉDIS	2 992	1 867	1 655	88,6
MESCHERS-SUR-GIRONDE	3 123	3 839	3 483	90,7
MORNAC-SUR-SEUDRE	855	695	648	93,2
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	916	854	665	77,9
ROYAN	18 419	20 133	20 113	99,9
SABLONCEAUX	1 391	673	316	47,0
SAINT-AUGUSTIN	1 381	1 196	1 140	95,3
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	5 342	6 469	6 393	98,8
SAINT-PALAIS-SUR-MER	3 907	6 354	6 315	99,4
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	1 733	818	185	22,6
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	3 309	1 988	1 900	95,6
SAUJON	7 180	5 167	5 016	97,1
SEMUSSAC	2 405	1 578	1 315	83,3
TALMONT-SUR-GIRONDE	98	156	142	91,0
VAUX-SUR-MER	3 926	5 719	5 701	99,7
<b>TOTAL CARA</b>	<b>83 661</b>	<b>82 413</b>	<b>76 487</b>	<b>92,8</b>

**Le volume total facturé aux abonnés en assainissement collectif a été de 5 841 660 m<sup>3</sup>** (rappel : volume facturé 2020 = 5 697 289 m<sup>3</sup>, soit une hausse de 3 %). Moyenne 2013-2021 = 5 658 928 m<sup>3</sup>.

**Le volume moyen facturé par abonné en assainissement collectif est de 76 m<sup>3</sup>** pour l'année 2021, chiffre stable ces dernières années (93 m<sup>3</sup> en 2003). Le ratio est de 71 m<sup>3</sup>/abonné dans le secteur sud ; 78 m<sup>3</sup> sur le secteur balnéaire et de 68 m<sup>3</sup> sur le secteur de la Seudre.

# ASSAINISSEMENT COLLECTIF

..... ÉVOLUTION DES VOLUMES FACTURÉS 2013-2021 (EN M<sup>3</sup>) .....  
— VOLUMES FACTURÉS ..... MOYENNE (5 658 928 M<sup>3</sup>)



## 2 - LES ABONNÉS NON DOMESTIQUES

Les usagers non domestiques présents sur le territoire de l'Agglomération sont principalement des campings, des magasins. Il y a très peu d'usines raccordées au réseau public d'assainissement. Les eaux usées rejetées dans le réseau sont donc essentiellement de type domestique.

Il y a 10 conventions spéciales de déversement signées avec :

- La Tremblade : VINAIGRES FUCH SAS.
- Royan : CLEAN STAR (Pressing), PLANET EXOTICA, CENTRE LECLERC, CLINIQUE PASTEUR.
- Saint-Sulpice-de-Royan : Cave SYNTEANE et SOROVISA.
- Saujon : LES THERMES, VÉOLIA.
- Vaux-sur-Mer : CENTRE HOSPITALIER DE ROYAN.

1 034 km  
de réseau sur  
33 communes  
desservies

## 3 - LES RÉSEAUX DE COLLECTE ET DE TRANSPORT

**Les 33 communes de l'Agglomération disposent actuellement d'un réseau public d'assainissement.** Les réseaux sont essentiellement organisés en trois systèmes d'assainissement collectif autour des principales unités de traitement. Les réseaux sont de type séparatif. Ils permettent la collecte et le transport des eaux usées jusqu'aux unités de traitement.

Les réseaux sont régulièrement entretenus (curages...) et vérifiés (passages caméra, tests à la fumée...) afin de s'assurer de leur bon fonctionnement et de leur bon état. Si besoin, des travaux sont réalisés : réparations ponctuelles, réhabilitation complète de tout un tronçon, reprise des tampons des regards de visite...



## ASSAINISSEMENT COLLECTIF



Les réhabilitations importantes sont décidées chaque année, après examen en commission, par le Conseil Communautaire.

La même démarche est suivie pour les extensions de réseau. Les besoins exprimés par les communes sont étudiés d'un point de vue technique et financier. Les demandes sont ensuite présentées en commission puis la décision est définitivement prise lors d'un Conseil Communautaire (programmation de travaux pour l'année suivante).

### IL Y A :

- **5 bassins enterrés de stockage** en cas de surverse du réseau (ex : bache de Pontailiac).
- **426 postes de refoulement** dont 292 sont télésurveillés afin de suivre en continu leur fonctionnement et pouvoir réagir en temps réel en cas d'incident.
- **34 postes de refoulement sont équipés d'un groupe électrogène** afin d'assurer un fonctionnement continu des postes les plus importants en cas de coupure EDF. Des groupes électrogènes mobiles sont disponibles pour les autres postes de refoulement.
- **31 unités de lutte contre les odeurs** sont présentes sur le réseau. Le traitement se fait par injection dans les canalisations de nitrate de calcium, de chlorure ferreux ou d'oxygène pur. De plus, 19 postes possèdent une injection d'air.



Postes de refoulement « Club-Med » aux Mathes



Postes de refoulement du « Rhâ » à Saint-Palais-sur-Mer.



Groupe électrogène



5 BASSINS DE STOCKAGE  
426 POSTES DE REFOULEMENT  
31 UNITÉS DE LUTTE CONTRE LES ODEURS





# ASSAINISSEMENT COLLECTIF

## 4- LES OUVRAGES D'ÉPURATION

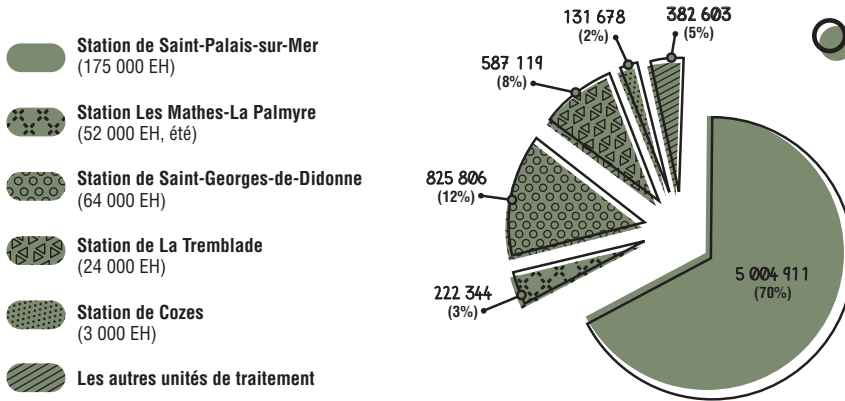
Les eaux usées collectées par les réseaux sont transportées pour traitement dans :

- 5 Stations d'Épuration (STEP),
- 12 Lagunes,
- 5 Filtres plantés de roseaux,
- 1 Filtre à sable,
- 1 Disque Biologique + Filtres Plantés de Roseaux.

**7 154 461 M<sup>3</sup>**  
 traités sur l'ensemble  
 des ouvrages

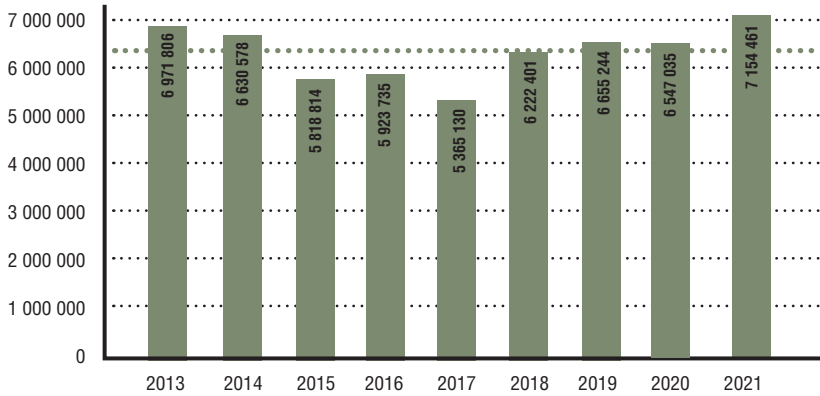
7,1 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées ont été traités sur l'année 2021 (6,5 millions en 2020, soit une hausse de 9%).

### VOLUME D'EAUX USÉES TRAITÉ EN 2021 PAR STATION D'ÉPURATION (M<sup>3</sup>)



### ÉVOLUTION DES VOLUMES TRAITÉS 2013-2021 (M<sup>3</sup>)

— VOLUMES TRAITÉS (M<sup>3</sup>)    ..... MOYENNE (6 330 270 M<sup>3</sup>)



# MISE EN LIGNE LE 09-12-2022

## STEP SAINT-PALAIS-SUR-MER

### DESRIPTIF

- Elle est située chemin du Peux-Blanc, aux environs du lieu-dit « La Citerne ».
- Elle a été **créée en 1976**, avec la mise en service des tranches 1 et 2 (100 000 EH) en 1977, puis la tranche 3 en 1983 (45 000 EH) et enfin la tranche 4 en 1990 (30 000 EH).
- **14 communes sont raccordées sur cet ouvrage** (Arvert, Breuillet, Chaillevette, L'Éguille-sur-Seudre, Étaules, Les Mathes, Mornac-sur-Seudre, Médis, Royan, Saint-Augustin, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Sulpice-de-Royan, Saujon et Vaux-sur-Mer) ainsi que quelques bâtiments et habitations de La Tremblade et Le Chay.
- **98 % des habitations de la zone sont desservies par le réseau d'assainissement** (55 329 abonnés).
- **Capacité nominale de 175 000 équivalents habitants** soit 25 100 m<sup>3</sup>/j ; 10 300 kg DBO<sub>5</sub>/j ; 21 000 kg DCO/j et 13 315 kg MES/j.
- Elle est autorisée par l'arrêté préfectoral du 27 février 2020.

STEP Saint-Palais-sur-Mer  
**175 000 EH;**  
14 communes  
**5 004 911 M<sup>3</sup>**  
traités en 2021



### TRAITEMENT

- **Tranches 1 et 2 : boues activées** (moyenne charge) **précédées d'un traitement physico-chimique l'été** (100 000 EH).
- **Tranches 3 et 4** (fonctionnement estival) : **traitement physico-chimique** associé à un traitement biologique par cultures fixées (75 000 EH).
- Désinfection par rayonnement UltraViolet des eaux traitées avant rejet. (entre pleine mer + 0h30 et pleine mer + 5h30)
- Rejet à marée descendante au « puits de l'Auture ».
- Réutilisation d'une partie des eaux traitées après désinfection complémentaire pour l'arrosage des golfs de Royan à Saint-Palais-sur-Mer et des Mathes/La Palmyre.
- Laboratoire d'analyses pour le contrôle avant rejet des eaux traitées de toutes les STEP.
- Unités de traitement des boues.
- Unités de traitement des graisses, de lavage des sables et des produits de curage des réseaux d'assainissement.
- 3 unités de désodorisation.





# STEP SAINT-PALAIS-SUR-MER

**MISE EN LIGNE LE 09-12-2022**

## LES NORMES DE REJET

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	NOMBRE DE BILANS À RÉALISER PAR AN	NOMBRE DE DÉPASSEMENTS AUTORISÉS PAR AN	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	25	104	9	50 (1)
<b>DCO</b>	125	156	13	250 (1)
<b>MES</b>	30	156	13	85 (1)
<b>NTK</b>	30 (2)	52	Moyenne annuelle	

(1) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs rédhibitoires.  
(2) Le rejet est déclaré conforme sur l'année considérée si la concentration moyenne est respectée.

Le ph doit être compris entre 6 et 8,5. La température doit être inférieure à 25° C.

## LA BACTÉRIOLOGIE

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE	NOMBRE DE BILANS À RÉALISER PAR AN	VALEURS RÉDHIBITOIRES
<b>E. Coli (u/100 mL)</b>	1 000 (1)	64	20 000
<b>Entérocoques (u/100 mL)</b>	1 000 (1)	64	4 000
<b>Entérovirus (pfu/10 L) (2)</b>	0	1	

(1) La concentration maximale devra être respectée dans 90 % des cas au moins, sans que la valeur rédhibitoire ne soit jamais dépassée.  
(2) pfu : partie formant unité.

## BILAN 2021

Il y a eu **5 004 911 m<sup>3</sup>** d'eaux usées traitées en 2021

(4 470 458 m<sup>3</sup> en 2020 soit une hausse de 12 %).

Soit une moyenne journalière de 13 712 m<sup>3</sup>.

## LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	4 277	9 724
<b>DCO</b>	9 230	22 638
<b>MES</b>	5 349	13 641
<b>NTK</b>	1 153	2 104
<b>Pt</b>	139	262

## QUALITÉ DU REJET

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	PT
<b>Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)</b>	5,5	38	8,4	22,2	4,5

Bactériologie : respect des normes en vigueur dans l'arrêté préfectoral d'autorisation.



**MISE EN LIGNE LE 09-12-2022**

# STEP SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE

## DESCRIPTIF

- Elle est située au 281 avenue du 107<sup>e</sup> régiment d'infanterie au lieu-dit « La Casse à Thion ».
- Elle a été **créée en 1976** (21 000 EH) puis agrandie en 1980 (42 000 EH). Un bassin tampon a été mis en place en 1992 et enfin un agrandissement a eu lieu en 2000 (64 000 EH).
- **3 communes sont raccordées sur cet ouvrage** : Meschers-sur-Gironde, Saint-Georges-de-Didonne et Semussac.
- **94 % des habitations de la zone sont desservies par le réseau d'assainissement** (11 191 abonnés).
- **Capacité nominale de 64 000 Équivalents Habitants** soit 9 600 m<sup>3</sup>/j et 3 840 Kg DBO<sub>5</sub>/j ; 7 680 kg DCO/j et 5 760 kg MES/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 28 mai 1999 portant modification des arrêtés du 19 octobre et du 30 novembre 1998.



STEP Saint-Georges-de-Didonne  
**64 000 EH;**  
3 communes  
**825 806 M<sup>3</sup>**  
traités en 2021



## TRAITEMENT

- **Boues activées en aération prolongée précédées d'un traitement physico-chimique l'été.**
- Filtration et désinfection par rayonnement UltraViolet des eaux traitées avant rejet.
- .....
- Rejet dans le marais de « Chenaumoine ».
- Unité de traitement des boues.
- Unité de dépotage des matières de vidange issues de l'Assainissement Non Collectif (réception possible 7j/7 et 24h/24 par badge).





# STEP SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE

MISE EN LIGNE LE 09-12-2022

## LES NORMES DE REJET

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAX. (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)		RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL SUR 24 H (%)		NOMBRE DE BILANS À RÉALISER PAR AN	NOMBRE DE DÉPASSEMENTS AUTORISÉS PAR AN	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
	hiver	été	hiver	été			
<b>DBO<sub>5</sub></b>	25 (1)	25 (1)	80 (1)	80 (1)	52	5	50 (2)
<b>DCO</b>	90 (1)	90 (1)	75 (1)	75 (1)	104	9	250 (2)
<b>MES</b>	10 (1)	20 (1)	90 (1)	90 (1)	104	9	85 (2)
<b>NTK</b>	15 (1)	15 (1)	90 (1)	70 (1)	24		
<b>Pt</b>	10 (1)	10 (1)	60 (1)	80 (1)	24		

(1) Un échantillon moyen journalier est déclaré conforme si au moins l'une des valeurs, concentration ou rendement, est respectée.  
(2) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs rédhibitoires. Le pH doit être compris entre 6 et 8,5. La température doit être inférieure à 25° C.

## LA BACTÉRIOLOGIE

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE	NOMBRE DE BILANS À RÉALISER PAR AN
<b>E. Coli (ufc/100 mL) (1)</b>	100	11
<b>Coliformes fécaux (ufc/100mL) (1)</b>	1 000	11
<b>Streptocoques fécaux (ufc/100 mL)</b>	1 000	11
<b>Entérovirus (u/10 L)</b>	0	2
<b>Salmonelles (ufc/L)</b>	0	2
<b>Helminthes (œuf viable et pathogène/L)</b>	1	1/mois pendant la période d'arrosage

(1) au choix entre les 2 paramètres.

## BILAN 2021

Il y a eu **825 806 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2021**

(857 077 m<sup>3</sup> en 2020 soit une baisse de 4%). Soit une moyenne journalière de 2 262 m<sup>3</sup>.

## LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	896	2 311
<b>DCO</b>	2 279	5 756
<b>MES</b>	1 700	11 221
<b>NTK</b>	239	517
<b>Pt</b>	47	387

## QUALITÉ DU REJET

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	PT
<b>Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)</b>	3,6	24,2	3,9	4,2	4,1
<b>Rendement moyen % (en charge)</b>	98,9	97,0	99,2	95,1	61,6

Bactériologie : respect des normes en vigueur dans l'arrêté préfectoral d'autorisation

## STEP LA TREMBLADE

### DESRIPTIF

- Elle se situe chemin de la volière au lieu-dit « Les brandes ».
- Elle a été **créée en 1966** puis modifiée en 1976 (16 000 EH). Il y a eu la création d'un bassin à marée en 1979 puis un agrandissement en 2000 (24 000 EH).
- **Seule la commune de LA TREMBLADE est raccordée sur cette STEP.**
- 97 % des habitations de la zone sont desservies par le réseau d'assainissement (5 723 abonnés).
- **Capacité nominale de 24 000 Équivalents Habitants** soit 3 600 m<sup>3</sup>/j ; 1 440 kg DBO<sub>5</sub>/j ; 3 130 kg DCO/j et 2 340 MES/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 17 février 1998.



STEP La Tremblade  
24 000 EH;  
587 119 M<sup>3</sup>  
traités en 2021



### TRAITEMENT

- **Boues activées en aération prolongée précédées d'une décantation primaire l'été.**
- Filtration et désinfection par chloration dans un canal de contact.
- .....
- Rejet à marée descendante dans « l'estuaire de la Seudre » sous le pont reliant La Tremblade à Marennes.
- Unité de traitement des boues.
- Unité de traitement des matières de vidange issues de l'Assainissement Non Collectif.

# MISE EN LIGNE LE 09-12-2022

## STEP LA TREMBLADE



### LES NORMES DE REJET

PARA-MÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL SUR 24 H (%)	NOMBRE DE BILANS À RÉALISER PAR AN	NOMBRE DE DÉPASSEMENTS AUTORISÉS PAR AN	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	15 (1)	97 (1)	12	2	50 (2)
<b>DCO</b>	50 (1)	95 (1)	24	3	250 (2)
<b>MES</b>	15 (1)	98 (1)	24	3	85 (2)

(1) Un échantillon moyen journalier est déclaré conforme si au moins l'une des valeurs, concentration ou rendement, est respectée.  
(2) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs rédhibitoires.

Le ph doit être compris entre 6 et 8,5.

La température doit être inférieure à 25° C.

La concentration en chlore résiduel en sortie du bassin à marée ne doit pas dépasser 0,8 mg/L sur 24h.

### LA BACTÉRIOLOGIE

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE	NOMBRE DE BILANS À RÉALISER PAR AN
<b>E. Coli (ufc/100 mL)</b>	1 000	6
<b>Streptocoques fécaux (ufc/100 mL)</b>	1 000	6

### BILAN 2021

Il y a eu **587 119 m<sup>3</sup>** d'eaux usées traitées en 2021

(582 298 m<sup>3</sup> en 2020 soit une hausse de 1%).

Soit une moyenne journalière de 1 609 m<sup>3</sup>.

### LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	547	995
<b>DCO</b>	1 240	2 283
<b>MES</b>	645	1 493
<b>NTK</b>	128	265
<b>Pt</b>	15	29

### QUALITÉ DU REJET

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	PT
<b>Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)</b>	4,1	26,8	4,6	4,6	4,1
<b>Rendement moyen % (en charge)</b>	98,1	95,5	98,6	93,4	52,3

Bactériologie : respect des normes en vigueur dans l'arrêté préfectoral d'autorisation.

**MISE EN LIGNE LE 09-12-2022**

## STEP COZES

### DESCRIPTIF

- Elle est située route de Saintes.
- Elle a été créée en 1975 pour 1 400 EH puis a été refaite en 2011 avec augmentation de la capacité épuratoire (3 000 EH).
- Seule la commune de Cozes est raccordée sur cette STEP (1 256 abonnés sur la commune).
- Capacité nominale de 3 000 Équivalents Habitants soit 450 m<sup>3</sup>/j ; 180 kg DBO<sub>5</sub>/j ; 360 kg DCO/j et 270 kg MES/j.
- Elle est autorisée par récépissé de fin d'instruction de déclaration préfectorale du 21 mai 2008.



STEP Cozes  
3 000 EH  
131 678 M<sup>3</sup>  
traités en 2021



### TRAITEMENT

- **Boues activées en aération prolongée.**
  - Désinfection des eaux traitées avant rejet.
  - Unité de traitement des boues.
- .....
- Rejet des eaux traitées dans le ruisseau « la Cozillonne ».



**MISE EN LIGNE LE 09-12-2022**

## STEP COZES



### LES NORMES DE REJET

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL SUR 24 H (%)	NOMBRE DE BILANS À RÉALISER PAR AN	NOMBRE DE DÉPASSEMENTS AUTORISÉS PAR AN	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	20	80	12	2	50
<b>DCO</b>	90	75	12	2	250
<b>MES</b>	35	90	12	2	85
<b>NGL (azote global)</b>	10		4		
<b>Pt</b>	2		4		

### LA BACTÉRIOLOGIE

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE	NOMBRE DE BILANS À RÉALISER PAR AN
<b>E. Coli (ufc/100 mL)</b>	1 000	4

### BILAN 2021

**Il y a eu 131 678 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2021**

(114 163 m<sup>3</sup> en 2020 soit une hausse de 15%).

Soit une moyenne journalière de 361 m<sup>3</sup>.

### LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	115	150
<b>DCO</b>	242	357
<b>MES</b>	220	732
<b>NGL (azote global)</b>	24	26
<b>Pt</b>	3	4

### QUALITÉ DU REJET

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NGL	PT
<b>Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)</b>	4,3	12,1	3,0	6,7	0,9
<b>Rendement moyen % (en charge)</b>	98,7	97,6	99,3	90,9	91,1

*Bactériologie : respect de la norme en vigueur dans l'arrêté préfectoral d'autorisation.*



## STEP LES MATHES - LA PALMYRE

### DESCRIPTIF

- Elle est située 8 allée du carré d'As, à côté de l'hippodrome à La Palmyre.
- Elle a été **mise en service en juillet 2008**.
- **Capacité nominale de 52 000 Équivalents Habitants**, soit 6 770 m<sup>3</sup>/j ; 2 600 kg DBO<sub>5</sub>/j ; 5 880 kg DCO/j et 3 960 kg MES/j .
- Son **fonctionnement est exclusivement estival** afin de faire face au pic de fréquentation touristique de la commune et ainsi délester la STEP de Saint-Palais-sur-mer.
- Elle est autorisée par l'arrêté préfectoral du 27 février 2020.

STEP Les Mathes-La Palmyre  
**52 000 EH**  
(fonctionnement estival)  
**222 344 M<sup>3</sup>**  
traités en 2021



### TRAITEMENT

- **Après un prétraitement les eaux usées sont traitées par des biofiltres.** Tous les ouvrages sont situés à l'intérieur d'un bâtiment et une désodorisation est effectuée afin de ne provoquer aucune gêne pour le voisinage.

- .....
- Désinfection par rayonnement UltraViolet des eaux traitées avant rejet.
  - Traitement des boues par tables d'égouttage et filtres-presses.



**MISE EN LIGNE LE 09-12-2022**

# STEP LES MATHES - LA PALMYRE



## LES NORMES DE REJET

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	NOMBRE DE BILANS À RÉALISER (LORSQUE LA STEP EST EN FONCTIONNEMENT)	NOMBRE DE DÉPASSEMENTS AUTORISÉS PAR AN	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	25	1/semaine	2	50 (1)
<b>DCO</b>	125	3/semaine	2	250 (1)
<b>MES</b>	30	3/semaine	2	85 (1)
<b>NTK</b>	30 (2)	2/mois	Moyenne annuelle	

(1) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs rédhibitoires.

(2) Le rejet est déclaré conforme sur l'année considérée si la concentration moyenne est respectée.

## BILAN 2021

Il y a eu **222 344 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2021**

(239 421 m<sup>3</sup> en 2020 soit une baisse de 7%).

## LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	1 567	2 091
<b>DCO</b>	2 795	4 223
<b>MES</b>	1 438	2 071
<b>NTK</b>	418	503
<b>Pt</b>	47	59

## QUALITÉ DU REJET

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	PT
<b>Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)</b>	3,9	37,7	9,9	26,1	0,5

- Le rejet des eaux traitées est fait avec celui de la STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER, après passage dans des bassins à marée et une seconde désinfection UV, les eaux traitées sont évacuées au « Puits de l'Auture ».



# MISE EN LIGNE LE 09-12-2022

## LAGUNE ARCES-SUR-GIRONDE

### DESCRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Près du Breuil ».
- Elle a été **créée en 1993** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du Bourg.
- **Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants**, soit 75 m<sup>3</sup>/j et 30 kg DBO<sub>5</sub>/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral valant récépissé de déclaration du 29 janvier 2020.



### TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel.**  
(3 bassins en série).
- Rejet dans le ruisseau « Le Godard ».

### LES NORMES DE REJET (2 BILANS PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL (MOYENNE ANNUELLE) (%)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	30	60	70
<b>DCO</b>	90	60	400
<b>MES</b>	30	50	150
<b>NTK</b>	40 (moyenne annuelle)		

- Bactériologie : E.COLI < 1 000 UFC/100 mL

- Le pH doit être compris entre 6 et 8,5. La température doit être inférieure à 25° C.

### BILAN 2021

Il y a eu **34 604 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2021**  
Soit une moyenne journalière de 95 m<sup>3</sup>.

Lagune  
Arces-sur-Gironde  
**500 EH**  
**34 604 M<sup>3</sup>**  
traités en 2021

### LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	19,7	34,4
<b>DCO</b>	48,8	88,1
<b>MES</b>	32,9	62,8
<b>NTK</b>	4,9	7,9
<b>Pt</b>	0,7	1,2

2 analyses prévues et réalisées

### QUALITÉ DU REJET

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	PT
<b>Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)</b>	8	72,5	82,5	14,3	4,1
<b>Rendement moyen (%)</b>	97,7	76,8	48,1	80,9	

2 analyses prévues et réalisées

Bactériologie : 2 Analyses prévues et réalisées (556 et 24 192 E Coli / 100 ml).

# MISE EN LIGNE LE 09-12-2022

## LAGUNE BARZAN / BOURG

### DESSCRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « la Providence ».
- Elle a été **créée en 2007** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du bourg et des hameaux « Les Monards », « Chez Garnier » et « Chez Grenon ».
- **Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants**, soit 65 m<sup>3</sup>/j et 30 kg DBO<sub>5</sub>/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral valant récépissé de déclaration du 29 janvier 2020.



### TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel.** (3 bassins en série).
- Rejet dans le ruisseau « Le Désir ».



### LES NORMES DE REJET (1 BILAN TOUS LES 2 ANS)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL (%)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	35	60	70
<b>DCO</b>	125	60	400
<b>MES</b>	149	50	150

Rendement minimum de 60 % sur l'azote global et le phosphore.  
Bactériologie : E. COLI < 1 000 UFC/100 mL.  
Le pH doit être compris entre 6 et 8,5. La température doit être inférieure à 25° C.

### BILAN 2021

Il y a eu **17 666 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2020**  
Soit une moyenne journalière de 48 m<sup>3</sup>.

### LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MESURÉE (KG/J)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	16,7
<b>DCO</b>	26,1
<b>MES</b>	14,7
<b>NGL</b>	5,2
<b>Pt</b>	0,5

1 analyse prévue et réalisée



### QUALITÉ DU REJET

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NGL	PT
<b>Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)</b>	8	45,5	7	13,4	6,6
<b>Rendement (%)</b>	96	85,4	96	78,3	

1 analyse prévue et réalisée  
Bactériologie : 1 analyse prévue et réalisée (2 E. Coli / 100 ml)

# MISE EN LIGNE LE 09-12-2022

## LAGUNE BARZAN / PLAGE

### DESCRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Barzan-Plage ».
- Elle a été créée en 1987 afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du hameau de « Barzan-Plage ».
- Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants, soit 75 m<sup>3</sup>/j et 30 kg DBO<sub>5</sub>/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral valant récépissé de déclaration du 29 janvier 2020.



### TRAITEMENT

- Traitement par lagunage naturel. (3 bassins en série).
- Rejet au fossé.



### LES NORMES DE REJET (1 BILAN TOUS LES 2 ANS)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL (%)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO <sub>5</sub>	35	60	70
DCO	200	60	400
MES		50	

Le pH doit être compris entre 6 et 8,5. La température doit être inférieure à 25° C.

### BILAN 2021

Il y a eu **15 944 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2021**  
Soit une moyenne journalière de 44 m<sup>3</sup>.

PAS DE BILAN RÉALISÉ EN 2021 CAR À FAIRE  
TOUS LES 2 ANS (BILAN FAIT EN 2020  
ET FUTUR EN 2022)



**MISE EN LIGNE LE 09-12-2022**

## LAGUNE BRIE-SOUS-MORTAGNE / BOUTENAC-TOUVENT

### DESCRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Le Quartier de la Corne » à BRIE-SOUS-MORTAGNE.
- Elle a été **mise en service en 2007** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du bourg de Brie-sous-Mortagne et du hameau de « Touvent » sur la commune de Boutenac-Touvent.
- **Capacité nominale de 700 Équivalents Habitants**, soit 105 m<sup>3</sup>/j et 42 kg DBO<sub>5</sub>/j.
- Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 3 décembre 2003.



### TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).
- Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins.



### LES NORMES DE REJET (1 BILAN PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	25	70
<b>DCO</b>	125	400
<b>MES</b>	150	150

### BILAN 2021

Il y a eu **20 361 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2021**.  
Soit une moyenne journalière de 56 m<sup>3</sup>.

### LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MESURÉE (KG/J)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	16,1
<b>DCO</b>	32,8
<b>MES</b>	6,6
<b>NTK</b>	4
<b>Pt</b>	0,4



*1 analyse prévue et réalisée.*

### QUALITÉ DU REJET

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	PT
<b>Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)</b>	8	78,4	56	5	3,5
<b>Rendement (%)</b>	86,5	35,1		65,7	

*1 analyse prévue et réalisée*

# MISE EN LIGNE LE 09-12-2022

## LAGUNE CHENAC - SAINT-SEURIN-D'UZET

### DESCRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Les prés de la rivière ».
- Elle a été **créée en 2006** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues des bourgs de CHENAC et de SAINT-SEURIN-D'UZET.
- **Capacité nominale de 600 Équivalents Habitants** soit 72 m<sup>3</sup>/j et 36 kg DBO<sub>5</sub>/j.
- Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 5 novembre 2003.



### TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel.** (3 bassins en série).
- Infiltration des eaux traitées dans une roselière + trop plein au fossé.



### LES NORMES DE REJET (1 BILAN PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	25 (sur échantillon filtré)	70
<b>DCO</b>	125 (sur échantillon filtré)	400
<b>MES</b>	150	150

### BILAN 2021

Il y a eu **27 786 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2021**.  
Soit une moyenne journalière de 76 m<sup>3</sup>.

### LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MESURÉE (KG/J)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	7,6
<b>DCO</b>	16,8
<b>MES</b>	9,3
<b>NTK</b>	1,8
<b>Pt</b>	0,2



*1 analyse prévue et réalisée.*

### QUALITÉ DU REJET

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	PT
<b>Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)</b>	11	50,6	22	10,8	4,2
<b>Rendement (%)</b>	96,6	92,8	94,4	85,9	52,6

*1 analyse prévue et réalisée.*





**MISE EN LIGNE LE 09-12-2022**

## FILTRES PLANTÉS ROSEAUX CORME-ÉCLUSE

### DESCRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Les Thénots » à Corme-Écluse.
- Elle a été créée en juillet 2020 afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du bourg de Corme-Écluse.
- **Capacité nominale actuelle de 700 Équivalents Habitants**, soit 105 m<sup>3</sup>/j et 42 kg DBO<sub>5</sub>/j (possibilité d'extension à 950 EH soit 142,5 m<sup>3</sup>/j et 57 kg DBO<sub>5</sub>/j).
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral valant récépissé de déclaration du 25 septembre 2017.



### TRAITEMENT

- **Traitement par Filtres Plantés de Roseaux.** (1<sup>er</sup> étage composé de 3 filtres et 2<sup>e</sup> étage avec 3 filtres).
- Infiltration des eaux traitées dans des noues d'infiltration (250 m<sup>2</sup>) avec surverse au fossé.



### LES NORMES DE REJET (1 BILAN PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	35	70
<b>DCO</b>	125	400
<b>MES</b>	30	85
<b>NitK</b>	40 (moyenne annuelle)	

Le pH doit être compris entre 6 et 8,5. La température doit être inférieure à 25° C



### BILAN 2021

Pas de bilan en 2021 car mise en service en 2020 (pas assez de débit car peu d'usagers raccordés).  
Un bilan sera réalisé en 2022.



## DESCRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Javrezac » à COZES.
- Elle a été **créée en décembre 2017** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du hameau de « Javrezac ».
- **Capacité nominale de 140 Équivalents Habitants**, soit 21 m<sup>3</sup>/j et 8,4 kg DBO<sub>5</sub>/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 10 février 2017 complété par un accord du 25 avril 2017 concernant le changement du mode d'infiltration des eaux traitées.



## TRAITEMENT

- **Traitement par Disques Biologiques suivis de Filtres Plantés de Roseaux.**
- Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins d'infiltration avec trop plein au fossé.



## LES NORMES DE REJET (1 BILAN TOUS LES 2 ANS)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	25	70
<b>DCO</b>	90	400
<b>MES</b>	30	85

*Le pH doit être compris entre 6 et 8,5. La température doit être inférieure à 25° C*

## BILAN 2021

Il y a eu **1 610 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2021**  
Soit une moyenne journalière de 4 m<sup>3</sup>.



## LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MESURÉE (KG/J)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	1,4
<b>DCO</b>	2,8
<b>MES</b>	1,1
<b>NTK</b>	0,4
<b>Pt</b>	0,1

*1 analyse prévue et réalisée*



## QUALITÉ DU REJET

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	PT
<b>Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)</b>	7	51,5	8	4,3	7,9
<b>Rendement (%)</b>	98,8	95,6	98,2	97,5	58,3

*1 analyse prévue et réalisée*

# LAGUNE COZES / LES BRETONS

## DESCRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Les Bretons » à COZES.
- Elle a été **créée en 1983** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du lieu-dit « Les Bretons ».
- **Capacité nominale de 50 Équivalents Habitants**, soit 7,5 m<sup>3</sup>/j et 3 kg DBO<sub>5</sub>/j.
- Vu sa capacité, elle n'entre pas dans le cadre des autorisations. Elle est régie par l'arrêté ministériel.



## TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel.** (2 bassins en série).
- Rejet des eaux traitées au fossé.



## LES NORMES DE REJET (1 BILAN TOUS LES 2 ANS)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL SUR 24 H (%)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	35	60	70
<b>DCO</b>	200	60	400
<b>MES</b>		50	150

## BILAN 2021

Il y a eu **2 068 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2021.**

PAS DE BILAN RÉALISÉ EN 2021

CAR À FAIRE TOUS LES 2 ANS

(BILAN FAIT EN 2020 ET FUTUR EN 2022).





# MISE EN LIGNE LE 09-12-2022 LAGUNE ÉPARGNES

## DESCRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Le Maine Suchard ».
- Elle a été **créée en 2006** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du bourg.
- **Capacité nominale de 250 Équivalents Habitants**, soit 38 m<sup>3</sup>/j et 15 kg DBO<sub>5</sub>/j.
- Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 10 octobre 2002.



## TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).
- Infiltration des eaux traitées en été, dans 2 bassins d'infiltration avec trop plein au fossé.

## LES NORMES DE REJET (1 BILAN PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	25 (sur échantillon filtré)	70
<b>DCO</b>	125 (sur échantillon filtré)	400
<b>MES</b>	150	150

## BILAN 2021

Il y a eu **9 446 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2021**.  
Soit une moyenne journalière de 26 m<sup>3</sup>.

## LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MESURÉE (KG/J)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	3,5
<b>DCO</b>	7,6
<b>MES</b>	2,6
<b>NTK</b>	2
<b>Pt</b>	0,2

Lagune  
Épargnes  
**250 EH**  
**9 446 M<sup>3</sup>**  
traités en 2021

*1 analyse prévue et réalisée.*

## QUALITÉ DU REJET

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	PT
<b>Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)</b>	2	77,4	180	14,7	2,9
<b>Rendement (%)</b>	98,8	78,3		84,8	69,4

*1 analyse prévue et réalisée.*



MISE EN LIGNE LE 09-12-2022

## FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX FLOIRAC / FIOLE

### DESCRIPTIF

- Ils sont situés au lieu-dit « Fiole ». Ils ont été **créés en 2014** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du hameau « Fiole » et du village intergénérationnel à FLOIRAC.
- Capacité nominale de 450 Équivalents Habitants**, soit 67,5 m<sup>3</sup>/j et 27 kg DBO<sub>5</sub>/j.
- Ils sont autorisés par récépissé de déclaration préfectorale du 23 septembre 2013 et par la fiche technique du 13 novembre 2013.



### TRAITEMENT

- Traitement par filtres plantés de roseaux** (1<sup>er</sup> étage composé de 6 filtres et 2<sup>e</sup> étage avec 4 filtres).
- Infiltration des eaux traitées dans des noues avec trop plein au fossé.

### LES NORMES DE REJET (2 BILANS PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24h)	VALEURS RÉDhibITOIRES (MG/L)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	25	70
<b>DCO</b>	90	400
<b>MES</b>	30	85
<b>NTK</b>	20 (moyenne annuelle)	

### BILAN 2021

Il y a eu **16 650 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2021**.  
Soit une moyenne journalière de 46 m<sup>3</sup>.

### LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	5,5	5,8
<b>DCO</b>	10,6	10,7
<b>MES</b>	3,5	4
<b>NTK</b>	1,4	1,6
<b>Pt</b>	0,2	0,2



2 analyses prévues et réalisées.

### QUALITÉ DU REJET

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	PT
<b>Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)</b>	3	16,6	2,9	5,1	5,3
<b>Rendement moyen (%)</b>	98,6	96	98,1	90,9	

2 analyses prévues et réalisées.

# FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX FLOIRAC / MAGELOUP

## DESCRIPTIF

- Ils sont situés au lieu-dit « Mageloup ».
- Ils ont été **créés en 2013** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du hameau « Mageloup » à FLOIRAC.
- **Capacité nominale de 240 Équivalents Habitants**, soit 36 m<sup>3</sup>/j et 14,4 kg DBO<sub>5</sub>/j.
- Ils sont autorisés par récépissé de déclaration préfectorale du 17 février 2011 et par la fiche technique du 14 mars 2011 modifiée le 24 septembre 2012.



## TRAITEMENT

- **Traitement par filtres plantés de roseaux** (1<sup>er</sup> étage composé de 9 filtres et 2<sup>e</sup> étage avec 6 filtres).
- Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins (2\*700 m<sup>2</sup>) avec trop plein au fossé.

## LES NORMES DE REJET (2 BILANS PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	25	70
<b>DCO</b>	90	400
<b>MES</b>	30	85
<b>NTK</b>	20 (moyenne annuelle)	

## BILAN 2021

Il y a eu **12 555m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2021**.  
Soit une moyenne journalière de 34 m<sup>3</sup>.

## LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	2,3	2,5
<b>DCO</b>	5,3	5,7
<b>MES</b>	4,5	7,1
<b>NTK</b>	1	1
<b>Pt</b>	0,1	0,1



2 analyses prévues et réalisées.

## QUALITÉ DU REJET

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	PT
<b>Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)</b>	6,5	40	7,1	6,9	7,3
<b>Rendement moyen (%)</b>	98,7	96,2	98,6	96,8	61,3

2 analyses prévues et réalisées.

# MISE EN LIGNE LE 09-12-2022

## LAGUNE GRÉZAC

### DESCRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Sous les Bois ».
- Elle a été **créée en 2007** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg.
- **Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants**, soit 65 m<sup>3</sup>/j et 30 kg DBO<sub>5</sub>/j.
- Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 3 avril 2006.



### TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).
- Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins d'infiltration avec trop plein de fossé.

### LES NORMES DE REJET (2 BILANS PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDIBITOIRES (MG/L)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	25	70
<b>DCO</b>	125	400

### BILAN 2021

Il y a eu **40 824 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2021**.  
Soit une moyenne journalière de 112 m<sup>3</sup>.

### LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	17	17,6
<b>DCO</b>	40,5	42,3
<b>MES</b>	16,7	16,7
<b>NTK</b>	5,3	5,9
<b>Pt</b>	0,6	0,6



2 analyses prévues et réalisées.

### QUALITÉ DU REJET

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	PT
<b>Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)</b>	6	84,2	134	30	7,1
<b>Rendement moyen (%)</b>	98,2	90,4	58,6	80,7	62,5

2 analyses prévues et réalisées.

## MISE EN LIGNE LE 09-12-2022 LAGUNE LE CHAY

### DESCRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Pièces de l'Etang ».
- Elle a été **créée en 2002** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg.
- **Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants**, soit 75 m<sup>3</sup>/j et 30 kg DBO<sub>5</sub>/j.
- Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 25 septembre 2000.



### TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).
- Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins d'infiltration + trop plein.

### LES NORMES DE REJET (1 BILAN TOUS LES 2 ANS)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL (%)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	35	60	70
<b>DCO</b>	200	60	400

### BILAN 2021

Il y a eu **20 240 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2021**  
Soit une moyenne journalière de 55 m<sup>3</sup>.



PAS DE BILAN RÉALISÉ EN 2021  
CAR À FAIRE TOUS LES 2 ANS  
(BILAN FAIT EN 2020 ET FUTUR EN 2022)





# LAGUNE MORTAGNE-SUR-GIRONDE

## DESRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Les Mottes ».
- Elle a été **créée en 1987** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg.
- **Capacité nominale de 1 500 Équivalents Habitants**, soit 225 m<sup>3</sup>/j et 90 kg DBO<sub>5</sub>/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral valant récépissé de déclaration du 29 janvier 2020.



## TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).
- Rejet des eaux traitées dans les canaux rejoignant la Gironde.

## LES NORMES DE REJET (2 BILANS PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL SUR 24 H (X)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	35	60	70
<b>DCO</b>	125	60	400
<b>MES</b>	149	50	150
<b>NTK</b>	40 (moyenne annuelle)		

- Bactériologie : E.COLI < 1 000/100 mL  
- Le pH doit être compris entre 6 et 8,5. La température doit être inférieure à 25°C.

## BILAN 2021

Il y a eu **49 644 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2021**  
Soit une moyenne journalière de 136 m<sup>3</sup>.

## LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	28,2	30,8
<b>DCO</b>	70,7	75,4
<b>MES</b>	37,4	39
<b>NTK</b>	7,6	8
<b>Pt</b>	0,9	0,9

2 analyses prévues et réalisées.

## QUALITÉ DU REJET

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	PT
<b>Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)</b>	6,5	73,5	29	21,4	6,2
<b>Rendement moyen (%)</b>	98,3	93,2	94,4	79,3	39,5

2 analyses prévues et réalisées  
Bactériologie : 2 analyses prévues et réalisées (63 et 5 172 E Coli/100 ml).



# MISE EN LIGNE LE 09-12-2022 FILTRE À SABLE SABLONCEAUX / LE PONT

## DESCRIPTIF

- Il est situé au lieu-dit « Le Pont ».
- Il a été **créé en 2005** afin d'assurer le traitement des eaux usées du hameau « Le Pont » à SABLONCEAUX.
- **Capacité nominale de 250 Équivalents Habitants**, soit 38 m<sup>3</sup>/j et 15 kg DBO<sub>5</sub>/j.
- Il est autorisé par récépissé de déclaration préfectorale du 30 avril 2002.



## TRAITEMENT

- **Prétraitement dans 2 fosses** de 50 m<sup>3</sup>.
- **Traitement par filtre à sable** (4 compartiments).
- Rejet des eaux traitées dans le ruisseau « Le Sablonceaux ».



## LES NORMES DE REJET (1 BILAN PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDIBITOIRES (MG/L)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	35	50
<b>DCO</b>	125	150
<b>MES</b>	30	45
<b>NGL</b>	40 (moyenne annuelle)	55

## BILAN 2021

Il y a eu **12 612 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2021**.  
Soit une moyenne journalière de 35 m<sup>3</sup>.

## LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MESURÉE (KG/J)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	12,7
<b>DCO</b>	34,4
<b>MES</b>	22
<b>NGL</b>	6,1
<b>Pt</b>	0,6



*1 analyse prévue et réalisée.*

## QUALITÉ DU REJET

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NGL	PT
<b>Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)</b>	13	55,8	9,2	75,6	7,2
<b>Rendement (%)</b>	97,9	96,6	99,1	74	72,9

*1 analyse prévue et réalisée.*

## MISE EN LIGNE LE 09-12-2022 FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX SABLONCEAUX / SAINT-ANDRÉ

### DESCRIPTIF

- Ils sont situés au lieu-dit « Champs de l'aire ».
- Ils ont été **créés en 2002** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg de SABLONCEAUX et transformation en 2010 en filtres plantés de roseaux (filtre à sable à l'origine).
- **Capacité nominale de 340 Équivalents Habitants**, soit 51 m<sup>3</sup>/j et 20 kg DBO<sub>5</sub>/j.
- Ils sont autorisés par arrêté préfectoral valant récépissé de déclaration du 29 janvier 2020.



### TRAITEMENT

- **Prétraitement dans 2 fosses** de 50 m<sup>3</sup>.
- **Traitement par filtres plantés de roseaux (1 étage composé de 4 bassins).**
- Infiltration des eaux traitées dans des tranchées.

### LES NORMES DE REJET (1 BILAN TOUS LES 2 ANS)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL SUR 24 H (%)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	35	60	70
<b>DCO</b>	200	60	400
<b>MES</b>		50	

### BILAN 2021

Il y a eu **8 845 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2021**.  
Soit une moyenne journalière de 24 m<sup>3</sup>.

PAS DE BILAN RÉALISÉ EN 2021  
CAR À FAIRE TOUS LES 2 ANS  
(BILAN FAIT EN 2020 ET FUTUR EN 2022)



**FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX SABLONCEAUX / TOULON-CHEZ CHAILLOUX**

**DESCRIPTIF**

- Ils sont situés au lieu-dit « La maisonnette ».
- Ils ont été **créés en 2007** afin d'assurer le traitement des eaux usées des hameaux de « Toulon » et de « Chez Chailloux » à SABLONCEAUX.
- **Capacité nominale de 450 Équivalents Habitants**, soit 68 m<sup>3</sup>/j et 27 kg DBO<sub>5</sub>/j.
- Ils sont autorisés par récépissé de déclaration préfectorale du 30 avril 2002.



**TRAITEMENT**

- **Traitement par filtres plantés de roseaux** (1<sup>er</sup> étage composé de 3 bassins suivi d'un 2<sup>e</sup> étage de 4 bassins).
- Infiltration des eaux traitées sous le 2<sup>e</sup> étage.



**LES NORMES DE REJET (1 BILAN PAR AN)**

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDIBITOIRES (MG/L)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	35	50
<b>DCO</b>	125	150
<b>MES</b>	30	45
<b>NGL</b>	40 (moyenne annuelle)	55

**BILAN 2021**

Il y a eu **43 992 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2021**.  
Soit une moyenne journalière de 120 m<sup>3</sup>.

**PAS DE BILAN EN 2021**

Les eaux traitées étant directement infiltrées dans le sol sous le 2<sup>e</sup> étage des filtres plantés, il n'est pas possible de réaliser des prélèvements d'eaux traitées.



# MISE EN LIGNE LE 09-12-2022 LAGUNE AÉRÉE SAINT-ROMAIN-DE-BENET

## DESCRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Le Poteau ».
- Elle a été **créée en 1994** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg et du hameau de « Griffarin ».
- **Capacité nominale de 550 Équivalents Habitants**, soit 83 m<sup>3</sup>/j et 33 kg DBO<sub>5</sub>/j.
- Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 7 décembre 1998.



## TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage aéré** (3 bassins en série avec aération du 1<sup>er</sup> bassin).
- Rejet des eaux traitées dans le ruisseau au lieu-dit « Les Mottes du Pontet ».

## LES NORMES DE REJET (2 BILANS PAR AN)

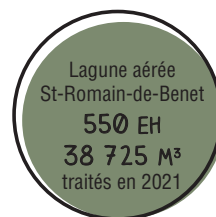
PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	35	70
<b>DCO</b>	120	400
<b>MES</b>	30	150
<b>NTK</b>	15 (moyenne annuelle)	

## BILAN 2021

Il y a eu **38 725 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2021**.  
Soit une moyenne journalière de 106 m<sup>3</sup>.

## LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	20,4	22,8
<b>DCO</b>	40,7	47
<b>MES</b>	15,9	19,8
<b>NTK</b>	5,5	6,7
<b>Pt</b>	0,6	0,7



2 analyses prévues et réalisées.

## QUALITÉ DU REJET

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	PT
<b>Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)</b>	6	56,6	63,6	23	5
<b>Rendement moyen (%)</b>	99	95,4	84	85,9	71,1

2 analyses prévues et réalisées.

# MISE EN LIGNE LE 09-12-2022

## LAGUNE TALMONT-SUR-GIRONDE

### DESCRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Les tamarins ».
- Elle a été **créée en 1991** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg et du hameau « Le Cailleau ».
- **Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants**, soit 75 m<sup>3</sup>/j et 30 kg DBO<sub>5</sub>/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral valant récépissé de déclaration du 29 janvier 2020.



### TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).
- Rejet des eaux traitées au fossé.



### LES NORMES DE REJET (2 BILANS PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL (%)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	35	60	70
<b>DCO</b>	120	60	400
<b>MES</b>	30	50	150
<b>NTK</b>	40 (moyenne annuelle)		

- Bactériologie : E. COLI < 1 000 /100 mL  
- Le pH doit être compris entre 6 et 8,5. La température doit être inférieure à 25°C.

### BILAN 2021

Il y a eu **9 031 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2021**.  
Soit une moyenne journalière de 25 m<sup>3</sup>.



### LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
<b>DBO<sub>5</sub></b>	26,4	45,7
<b>DCO</b>	41,9	68,5
<b>MES</b>	13,1	19,9
<b>NTK</b>	7	12,1
<b>Pt</b>	0,6	1



2 analyses prévues et réalisées.

### QUALITÉ DU REJET

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	PT
<b>Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)</b>	11	74,7	53,5	11,2	5,2
<b>Rendement moyen (%)</b>	92	69,1	32,3	64,8	

2 Analyses prévues et réalisées.  
Bactériologie : 2 analyses prévues et réalisées (30 et 5 172 E Coli/100 ml).

# ASSAINISSEMENT COLLECTIF

## 5 - LES SOUS-PRODUITS ISSUS DES OUVRAGES D'ÉPURATION

- Les boues
- Production et qualité

L'ensemble des ouvrages d'épuration de l'agglomération a produit **2 736 tonnes de matières sèches** de boues hors chaux (2 569 tonnes de matières sèches en 2020 soit une baisse de 7%).

### STEP DE SAINT-PALAIS-SUR-MER

#### TRAITEMENT

- **Boues issues des tranches 1 et 2 :**

Épaississement dans un épaisseur herse puis déshydratation par centrifugeuses et chaulage (silo de stockage de 3 600 m<sup>3</sup> situé à Saint-Sulpice-de-Royan).

- **Boues issues des tranches 3 et 4 :**

Ajout de chlorure ferrique et de lait de chaux puis déshydratation par 2 filtres presses (110 plateaux chacun) et stockage de ces boues solides chaulées sur une aire bétonnée dans l'enceinte de la station.

#### PRODUCTION

**7 658 tonnes** produites en 2021 (7 481 tonnes en 2020). **1 941 tonnes de sèches hors chaux** 1 786 tonnes de matières sèches hors chaux en 2020).

#### QUALITÉ DES BOUES

- **Boues issues des tranches 1 et 2 :** 100 % de boues produites conformes pour épandage.
- **Boues issues des tranches 3 et 4 :** 100 % de boues produites conformes pour épandage.

### STEP DES MATHES-LA PALMYRE

#### TRAITEMENT

Épaississement sur 2 tables d'égouttage puis déshydratation par 2 filtres presses et chaulage.

#### PRODUCTION

**459 tonnes** produites en 2021. **162 tonnes de matières sèches hors chaux** (133 tonnes de matières sèches hors chaux en 2020).

#### QUALITÉ DES BOUES

Les boues n'ont pas été épandues du fait de la nouvelle réglementation mise en place avec la crise sanitaire de la COVID 19 (ph insuffisant). Elles ont été compostées dans un centre agréé.

### STEP DE SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE

#### TRAITEMENT

Épaississement dans 2 épaisseurs hersés puis déshydratation sur 2 filtres à bandes presses et chaulage (silo de stockage de 3 000 m<sup>3</sup> situé à Cozes).

#### PRODUCTION

**2 138 Tonnes** produites en 2021 (2 472 Tonnes en 2020). **357 tonnes** de matières sèches hors chaux (486 Tonnes de Matières Sèches hors chaux en 2020).

#### QUALITÉ DES BOUES

100 % de boues produites conformes pour épandage.

# ASSAINISSEMENT COLLECTIF



## STEP DE LA TREMLADE

### TRAITEMENT

Traitement sur site par centrifugation et chaulage.  
(silo de stockage de 1 000 m<sup>3</sup> situé à Le Gua).

### PRODUCTION

**965 tonnes** produites en 2021 (704 tonnes en 2020). **245 tonnes de matières sèches hors chaux** (142 tonnes de Matières Sèches hors chaux en 2020).

### QUALITÉ DES BOUES

100 % de boues produites conformes pour épandage.

## STEP DE COZES

### TRAITEMENT

Traitement sur site par centrifugation et chaulage.

### PRODUCTION

**138 Tonnes** produites en 2021 (243 Tonnes en 2020). **31 tonnes de matières sèches hors chaux** (23 tonnes de matières sèches hors chaux en 2020).

### QUALITÉ DES BOUES

100 % de boues produites conformes pour épandage.

## LE DEVENIR DES BOUES

La destination finale des boues issues des STEP du Pays Royannais est la valorisation agricole. L'arrêté préfectoral du 26 janvier 2011 puis l'arrêté préfectoral du 23 juillet 2021 fixent les prescriptions techniques générales et particulières applicables aux opérations d'épandage en milieu agricole des boues résiduelles des stations d'épuration de la CARA.

Du fait de la crise sanitaire de la COVID19, de nouvelles prescriptions réglementaires ont été mises en place. Seules les boues hygiénisées selon un protocole précis peuvent être épandues. Les boues de la CARA sont chaulées et respectent la réglementation et sont donc épandables.

En 2021, la quantité de boues, issues de 4 STEP (St-Palais, St-Georges, La Tremblade et Cozes), épandues a été de **12 059 Tonnes soit 3 139 tonnes de matières sèches hors chaux sur 808 Ha** (3 826 Tonnes de Matières Sèches avec chaux).



Un suivi agronomique est réalisé par la CERA qui apporte également des conseils de fertilisation aux agriculteurs associés. Un contrôle est effectué par la Chambre d'Agriculture. Les boues sont fournies et épandues gratuitement sur les parcelles. Seul l'enfouissement sous 48 h maximum est à la charge des agriculteurs.

Les boues issues de la station d'épuration des Mathes ont été valorisées par compostage dans un centre agréé (90 Tonnes de Matières Sèches hors chaux).

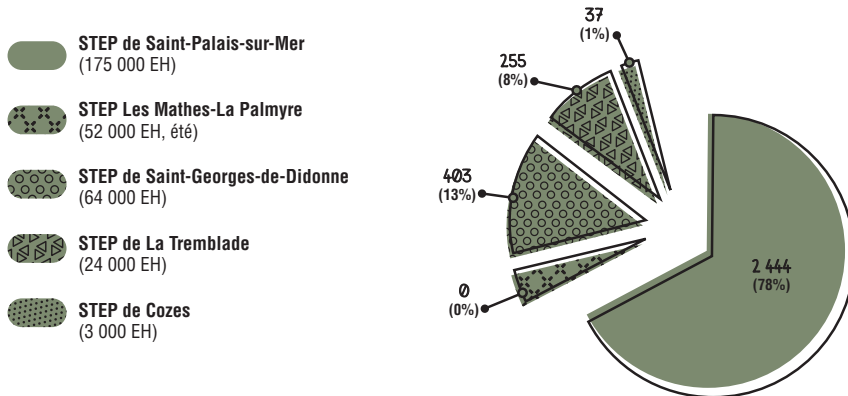


MISE EN LIGNE LE 09-12-2022

# ASSAINISSEMENT COLLECTIF



..... BOUES ÉPANDUES EN 2021 PAR UNITÉ DE TRAITEMENT .....  
(TONNES DE MATIÈRES SÈCHES HORS CHAUX)



**REMARQUE :** La quantité annuelle de boues valorisées est différente de la quantité annuelle produite puisque les boues produites sur les stations d'épuration sont tout d'abord stockées dans des silos ou aires étanches appropriées puis elles sont ensuite valorisées par épandage agricole suivant le plan d'épandage. Or ceux-ci ne peuvent pas se faire toute l'année, ce qui conduit à ce que des boues produites notamment en fin d'année ne soient épandues que l'année suivante lorsque ceci sera à nouveau autorisé.

## LES REFUS DE GRILLES EN ENTRÉE DE STEP

Les refus de grilles sont éliminés avec les ordures ménagères.

- STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER : 15 tonnes
- STEP des MATHES-LA PALMYRE : 2,3 tonnes
- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 34,93 tonnes
- STEP de LA TREMBLADE : 11,2 tonnes
- STEP de COZES : 8,09 tonnes
- diverses unités de traitement restantes : 1,32 tonnes

## LES SABLES

- STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER :
- STEP des MATHES-LA PALMYRE : 4,7 tonnes
- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 15,06 tonnes
- STEP de LA TREMBLADE : 34,87 tonnes
- STEP de COZES : 9,6 tonnes
- curage des réseaux : 4,7 tonnes

MISE EN LIGNE LE 09-12-2022

# ASSAINISSEMENT COLLECTIF

## LES GRAISSES

- STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER : 49,04 tonnes
- STEP des MATHES-LA PALMYRE : 8,94 tonnes
- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 98 tonnes
- STEP de LA TREMBLADE : 43,65 tonnes
- STEP de COZES :

Une partie des graisses est traitée par l'unité de traitement des graisses « Biomasters » de la STEP de Saint-Palais-sur-Mer. Les graisses restantes ont été évacuées en décharge agréée (SECHÉ – 86).

PRODUITS DE CURAGE DES POSTES DE REFOULEMENT : 452,36 tonnes.

## LES APPORTS DE MATIÈRES DE VIDANGE

- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 4 440 m<sup>3</sup> (4 811 m<sup>3</sup> en 2020 soit une baisse de 8 %)
  - STEP de LA TREMBLADE : 4 780 m<sup>3</sup> (4 968 m<sup>3</sup> en 2020 soit une baisse de 4 %)
- TOTAL : 9 220 m<sup>3</sup> (9 779 m<sup>3</sup> en 2020 soit une baisse de 6 %)

## 6 - LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

### **Autorisation environnementale du plan d'épandage des boues issues des 5 STEP de la CARA**

Après enquête publique en avril-mai 2021 qui a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur, le préfet a délivré un arrêté d'autorisation le 23 juillet 2021 pour une durée de 10 ans. Cet arrêté définit les prescriptions techniques de ces opérations d'épandage des boues issues des 5 stations d'épuration (parcelles concernées, période d'épandage, quantité à épandre...).

### **REUT – Projet RECAP « Réutilisation des Eaux de Cozes pour une Agriculture de Proximité »**

Dans un but de développement durable et de préservation de la ressource en eau, la CARA a réfléchi depuis plus de 20 ans à développer la réutilisation des eaux traitées en agriculture. En 2019 une nouvelle étude de faisabilité a été lancée avec plus particulièrement le projet RECAP qui pourrait permettre de réutiliser

toutes les eaux traitées de la station d'épuration de Cozes, en irriguant 60 hectares de cultures à proximité. Dans ce cadre, la CARA a répondu à l'appel à projets EC'EAU (Economie Circulaire de l'Eau) de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et de la Région. Si notre dossier est retenu cela permettrait d'obtenir des aides financières supérieures.

### **Études diagnostiques des réseaux d'assainissement pour rechercher et réduire les entrées d'eaux parasites**

Conformément au Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées validé en juillet 2017, ces diagnostics sont l'une des priorités pour améliorer le fonctionnement des réseaux. En 2021, ils ont concerné les réseaux de Cozes, Mortagne-sur-Gironde, Médis, Saint-Palais-sur-Mer/bassin versant de Bernezac, Vaux-sur-Mer/bassin versant de Nauzan, Saujon et Royan (secteur sud).

# ASSAINISSEMENT COLLECTIF



## **Diagnostic de l'assainissement sur le secteur de la plage des Vergnes à Meschers-sur-Gironde**

Dans le cadre de la recherche des causes possibles de la dégradation de la qualité des eaux de baignade de cette plage, un diagnostic complet de l'assainissement a été réalisé par la CARA et la CERA (diagnostic des réseaux, contrôles de raccordements, contrôles campings et centres de vacances, diagnostics des assainissements non collectif...). Un diagnostic sur les eaux pluviales a également été effectué en accord avec la mairie.

**Mise en place du réseau dans divers hameaux**  
Réalisation des études pour la mise en place de réseaux collectifs et d'unités de traitement pour les hameaux de « Brezillas » à Arces-sur-Gironde et « Bardecille » à Semussac, « Saint-Romain-sur-Gironde » à Floirac et « Le Vivier » à Saint-Romain-de-Benet.

Les plannings de ces 3 opérations sont bouleversés et leurs durées augmentées du fait des difficultés rencontrées pour trouver des terrains adaptés à la création des unités de traitement et lever les nombreuses contraintes existantes (urbanisme, archéologie, ...).

## **Crise sanitaire de la COVID19**

Du fait de la crise sanitaire de la COVID19 les agents du service étaient en télétravail 2 à 3 jours par semaine durant le 1er semestre 2021. Il n'y a pas eu d'impact sur le fonctionnement du service ni sur celui du délégataire.

## **Les travaux de 2021**

Liste non exhaustive :

- Breuillet : extension du réseau allée des ajoncs
- Mornac-sur-Seudre : réhabilitation du réseau rue du Port
- Royan : réhabilitation du réseau rue de la Glacière
- Sablonceaux : extension du réseau rue de Coulimbre et rue de la Vieille Forge
- Saint-Georges-de-Didonne : réhabilitation du réseau rue du Docteur Maudet
- Saujon : réhabilitation du réseau rue des Grillons

**Hydrocurage préventif de 156,31 km de réseau** (pourcentage d'entretien contractuel annuel à réaliser par le délégataire : 20 % soit 151,96 km).

## **Réalisation en complément d'un hydrocurage préventif des réseaux situés à proximité des plages.**

Les communes concernées sont MESCHERS-SUR-GIRONDE, SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE, ROYAN, VAUX-SUR-MER, SAINT-PALAIS-SUR-MER et LA TREMBLADE (RONCE-LES BAINS).

Ces interventions font suite aux profils de vulnérabilités des plages réalisés par la CARA. Ainsi, 10,7 km de réseau sont hydrocurés tous les ans avant le début de la saison estivale.

**Inspection télévisée de 33,33 km de réseau** (linéaire contractuel annuel à réaliser par le délégataire : 20 km).

**209 débouchages de branchements et 96 débouchages sur les réseaux.**

# ASSAINISSEMENT COLLECTIF

## 7- DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le service assainissement de la CARA et son délégataire contribuent au quotidien aux actions de développement durable grâce au traitement efficace des eaux usées du territoire permettant ainsi la protection de la salubrité publique, l'environnement, la qualité des eaux notamment pour la conchyliculture, la baignade... Dans le nouveau contrat de DSP signé avec la CERA de nombreuses actions en faveur de l'environnement, du développement durable sont prévues (utilisation de véhicules électriques, réduction de la consommation électrique des ouvrages d'assainissement, neutralité carbone...).

**Avec le double objectif de réduire les rejets d'eaux traitées dans le milieu naturel et faire baisser la consommation en eau potable des Golfs situés sur le territoire de la CARA, un partenariat a été établi afin de les arroser avec les eaux traitées issues de 2 STEP dans le respect de la réglementation et dans d'excellentes conditions sanitaires.**

Sont concernées les Stations d'Épuration de Saint-Palais-sur-Mer et des Mathes-La Palmyre d'un côté et de l'autre les Golfs de ces mêmes villes (depuis 1987 pour le golf de Royan et 2009 pour le golf de La Palmyre).

Ainsi, le golf de Royan à Saint-Palais-sur-Mer a utilisé 142 955 m<sup>3</sup> d'eaux traitées en 2021 pour l'arrosage de ses pelouses. Sur la commune des Mathes, il y a eu 102 515 m<sup>3</sup> d'eaux traitées réutilisées pour l'arrosage du golf de La Palmyre, 19 321 m<sup>3</sup> pour les espaces verts du Club Med et 13 m<sup>3</sup> pour des espaces verts de la commune des Mathes-La Palmyre.

Cela représente donc une économie d'eau potable de 264 804 m<sup>3</sup> (307 993 m<sup>3</sup> en 2020) soit la consommation annuelle de près de 5 000 habitants (sur une base de 150 L/jour/personne).

Depuis 2008 (année de mise en service de la STEP des MATHES), environ 4 millions de m<sup>3</sup> d'eaux traitées ont été réutilisées préservant d'autant la ressource en eau.

*Le tarif de cette vente d'eaux traitées par nos STEP aux Golfs est de 0,0284 € HT/m<sup>3</sup> en 2021.*

**MISE EN LIGNE LE 09-12-2022**

# ASSAINISSEMENT COLLECTIF

## C) BILAN FINANCIER

### 1 - LES MODALITÉS DE TARIFICATION

La rémunération de la collectivité a été fixée pour l'année 2021 par délibération votée par le Conseil Communautaire du 16 novembre 2020. Le délégataire est rémunéré selon les modalités et la formule de révision des prix indiquées au contrat d'affermage. Depuis 2019 la facture unique a été mise en place sur toute la CARA. La facturation en assainissement collectif est désormais réalisée par le gestionnaire de l'eau potable pour le compte de la CERA et de la CARA.

### 2 - LES ÉLÉMENTS RELATIFS AU PRIX DU MÈTRE CUBE

Prix au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	ABONNEMENT ANNUEL (€ HT)	CONSOMMATION (PRIX AU M <sup>3</sup> EN € HT)
Délégataire CERA	30,36	0,7443
Collectivité CARA	56,06	0,3480

Prix au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	ABONNEMENT ANNUEL (€ HT)	CONSOMMATION (PRIX AU M <sup>3</sup> EN € HT)
Délégataire CERA	30,33	0,7434
Collectivité CARA	56,06	0,3480

Prix 1 <sup>er</sup> janvier 2022	ABONNEMENT ANNUEL (€ HT)	CONSOMMATION (PRIX AU M <sup>3</sup> EN € HT)
Délégataire CERA	32,08	0,7865
Collectivité CARA	45,90	0,3049

À noter : Baisse des tarifs CARA au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ( -15,33 € HT/an pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> ou - 13,61 € HT/an pour une consommation de 80 m<sup>3</sup>).

**MISE EN LIGNE LE 09-12-2022**

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### 3 - LA FACTURE D'EAU

POUR 120 M<sup>3</sup>

**Comparaison 2020-2021 de la facture type pour une consommation d'eau de 120 m<sup>3</sup> :**

(seule la partie traitement des eaux usées est présentée)

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	M <sup>3</sup>	PRIX UNITAIRE 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021 (€)	MONTANT 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021 (€)	MONTANT 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2020 (€)	ÉVOLUTION (‰)
<b>PART DU DÉLÉGATAIRE</b>					
Abonnement annuel		30,33	30,33	30,36	-0,1
Consommation	120	0,7434	89,21	89,32	-0,1
<b>PART DE LA COLLECTIVITÉ</b>					
Abonnement annuel		56,06	56,06	56,06	0
Consommation	120	0,3480	41,76	41,76	0
TVA (10 %)			21,74	21,75	-0,1
<b>Sous total TTC « assainissement »</b>			<b>239,10</b>	<b>239,25</b>	<b>-0,1</b>
<b>Soit le m<sup>3</sup> TTC hors abonnement</b>			<b>1,2005</b>	<b>1,2016</b>	<b>-0,1</b>
<b>Soit le m<sup>3</sup> TTC avec abonnement</b>			<b>1,9925</b>	<b>1,9938</b>	<b>-0,1</b>

Avec la redevance Agence de l'Eau s'élevant à 0,25 € HT/m<sup>3</sup> soit 33,00 € TTC pour 120 m<sup>3</sup>, le montant total de la facture est donc de 272,10 € soit **2,27 € TTC/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2021.**

**Comparaison 2021-2022 de la facture type pour une consommation d'eau de 120 m<sup>3</sup> :**

(seule la partie traitement des eaux usées est présentée)

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	M <sup>3</sup>	PRIX UNITAIRE 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2022 (€)	MONTANT 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2022 (€)	MONTANT 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021 (€)	ÉVOLUTION (‰)
<b>PART DU DÉLÉGATAIRE</b>					
Abonnement annuel		32,08	32,08	30,33	+5,8
Consommation	120	0,7865	94,38	89,21	+5,8
<b>PART DE LA COLLECTIVITÉ</b>					
Abonnement annuel		45,90	45,90	56,06	-18,1
Consommation	120	0,3049	36,59	41,76	-12,4
TVA (10 %)			20,90	21,74	-3,9
<b>Sous total TTC « assainissement »</b>			<b>229,85</b>	<b>239,10</b>	<b>-3,9</b>
<b>Soit le m<sup>3</sup> TTC hors abonnement</b>			<b>1,2005</b>	<b>1,2005</b>	<b>0</b>
<b>Soit le m<sup>3</sup> TTC avec abonnement</b>			<b>1,9154</b>	<b>1,9925</b>	<b>-3,9</b>

Avec la redevance Agence de l'Eau s'élevant à 0,25 € HT/m<sup>3</sup> soit 33,00 € TTC pour 120 m<sup>3</sup>, le montant total de la facture est donc de 262,85€ soit **2,19 € TTC/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

**MISE EN LIGNE LE 09-12-2022**

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF

POUR 80 M<sup>3</sup>

**Comparaison 2020-2021 de la facture type pour une consommation d'eau de 80 m<sup>3</sup> :**

(seule la partie traitement des eaux usées est présentée)

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	M <sup>3</sup>	PRIX UNITAIRE 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021 (€)	MONTANT 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021 (€)	MONTANT 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2020 (€)	ÉVOLUTION (‰)
<b>PART DU DÉLÉGATAIRE</b>					
Abonnement annuel		30,33	30,33	30,36	-0,1
Consommation	80	0,7434	59,47	59,54	-0,1
<b>PART DE LA COLLECTIVITÉ</b>					
Abonnement annuel		56,06	56,06	56,06	0
Consommation	80	0,3480	27,84	27,84	0
TVA (10 %)			17,37	17,38	-0,1
<b>Sous total TTC « assainissement »</b>			<b>191,07</b>	<b>191,18</b>	<b>-0,1</b>
<b>Soit le m<sup>3</sup> TTC hors abonnement</b>			<b>1,2005</b>	<b>1,2015</b>	<b>-0,1</b>
<b>Soit le m<sup>3</sup> TTC avec abonnement</b>			<b>2,3884</b>	<b>2,3898</b>	<b>-0,1</b>

Avec la redevance agence de l'eau s'élevant à 0,25 € HT/m<sup>3</sup> soit 22,00 € TTC pour 80 m<sup>3</sup>, le montant total de la facture est donc de 213,07 € soit **2,66 € TTC/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2021.**

POUR 80 M<sup>3</sup>

**Comparaison 2021-2022 de la facture type pour une consommation d'eau de 80 m<sup>3</sup> :**

(seule la partie traitement des eaux usées est présentée)

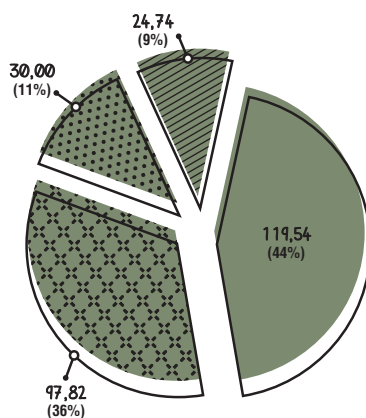
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	M <sup>3</sup>	PRIX UNITAIRE 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2022 (€)	MONTANT 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2022 (€)	MONTANT 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2021 (€)	ÉVOLUTION (‰)
<b>PART DU DÉLÉGATAIRE</b>					
Abonnement annuel		32,08	32,08	30,33	+5,8
Consommation	80	0,7865	62,92	59,47	+5,8
<b>PART DE LA COLLECTIVITÉ</b>					
Abonnement annuel		45,90	45,90	56,06	-18,1
Consommation	80	0,3049	24,39	27,84	-12,4
TVA (10 %)			16,53	17,37	-4,8
<b>Sous total TTC « assainissement »</b>			<b>181,82</b>	<b>191,07</b>	<b>-4,8</b>
<b>Soit le m<sup>3</sup> TTC hors abonnement</b>			<b>1,2005</b>	<b>1,2005</b>	<b>0</b>
<b>Soit le m<sup>3</sup> TTC avec abonnement</b>			<b>2,2728</b>	<b>2,3884</b>	<b>-4,8</b>

Avec la redevance agence de l'eau s'élevant à 0,25 € HT/m<sup>3</sup> soit 22,00 € TTC pour 80 m<sup>3</sup>, le montant total de la facture est donc de 203,82 € soit **2,55 € TTC/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

# MISE EN LIGNE LE 09-12-2022

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF

..... COMPOSITION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT EN 2021 .....  
POUR UNE FACTURE DE 120M<sup>3</sup> (€)



#### 4 - LES AUTRES RECETTES D'EXPLOITATION

Traitement des matières de vidange :

**Prix total 2021 :**

• **9,17€ HT/m<sup>3</sup> (1,00 € part collectivité et 8,17 € part délégataire).**

#### 5 - SYNTHÈSE DES RECETTES D'EXPLOITATION, LA DETTE

##### LES RECETTES

• Surtaxe Assainissement :	6 750 317,49 €
• Participation au raccordement (PRE et PFAC) :	637 000,00 €
• Matières de vidange :	11 354,67 €
• Primes pour épuration :	298 101,00 €
• Recettes diverses :	12 783,18 €
• <b>Total :</b>	<b>7 732 891,85 €</b>

##### LA DETTE

• Montant des annuités en capital payées :	15 666,59 €
• Durée d'extinction de la dette (capacité de désendettement) : 0,01 années (0,01 en 2020)	
• <b>Capital restant dû au 31 décembre 2021 :</b>	<b>71 258,60 €</b>
(rappel au 31 décembre 2020 : 86 703,47 €)	





MISE EN LIGNE LE 09-12-2022

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### 6 - DÉGRÈVEMENTS SUR FACTURES SUITE À DES FUITES

Dans le cas d'une fuite d'eau après compteur, la CARA peut accorder, sous réserve de remplir les conditions prévues au titre de la Loi Warsmann, un dégrèvement sur la partie assainissement de la facture d'eau.

**En 2021, il y a eu 166 684 m<sup>3</sup> concernés** (263 160 m<sup>3</sup> en 2020), pour la part CARA, accordés aux différents usagers ayant subi une fuite d'eau et donc une surconsommation d'eau (452 dossiers traités en 2021 dont 371 accords et 81 refus. 546 dossiers en 2020).

La moyenne des volumes ayant bénéficié d'un dégrèvement est de 449 m<sup>3</sup> / dossier.  
Il y a eu 36 accords pour des fuites de plus de 1 000 m<sup>3</sup>.

D) LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

CODE DE L'INDICATEUR	INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES	VALEUR DE L'INDICATEUR	EXPLICATIONS	VALEURS UTILISÉES
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées	<b>164 447</b>	Nombre d'habitants de l'Agglomération permanents et saisonniers (population totale majorée ou population DGF)	2,15 personnes par logement et 76 487 abonnés
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	<b>10</b>		
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	<b>2 736 T MS</b>	Boues produites - en Tonnes de Matières Sèches hors chaux	
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	<b>2,19</b>	Prix en vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année de présentation du rapport soit 2022 (redevance Agence de l'Eau incluse)	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées		Nombre d'abonnés desservis / Nombre potentiel de la zone assainissement collectif. Le nombre d'abonnés potentiels est trop estimatif. L'indicateur n'est pas calculé.	
P202.2 B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	<b>37</b>	Indice compris entre 0 et 120	
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	<b>100 %</b>		
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	<b>0</b>		
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers		Nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement	
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau		Points du réseau nécessitant au moins 2 interventions par an.	
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	<b>0,33</b>	(Linéaire de réseau gravitaire renouvelé les 5 dernières années / Linéaire de réseau total) *20	réhabilitation de 12,92 km de réseaux gravitaires (programmes de travaux 2017 à 2021)
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau		Information donnée par les services de police de l'eau	
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées		Pas de points de rejet sur le réseau	
P256.2	Durée d'extinction de la dette	<b>0,01 an</b>		
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente			
P258.1	Taux de réclamations			

# MISE EN LIGNE LE 09-12-2022 ASSAINISSEMENT COLLECTIF



## E) LES ORIENTATIONS POUR L'AVENIR

- Mise en œuvre du plan d'actions retenu dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées de la CARA (SDAEU) avec notamment les études préalables pour la construction d'une nouvelle station à La Tremblade, les études pour le remplacement des canalisations de refoulement en amiante ciment, les campagnes de détection d'entrées d'eaux claires parasites dans le réseau (tests à la fumée, contrôle des branchements...).
- Poursuite des études développement durable du contrat de DSP notamment l'étude sur la faisabilité de la méthanisation des boues d'épuration.
- Finalisation du projet et mise en œuvre du projet « RECAP » concernant la réutilisation des eaux traitées de la station de Cozes en irrigation agricole. Poursuite de l'étude pour la réutilisation des eaux traitées à partir des stations de Saint-Palais-sur-Mer et Les Mathes-La Palmyre.
- Poursuite de la lutte contre les odeurs tant sur les réseaux que sur les unités d'épuration.
- Poursuite des extensions et des réhabilitations de réseaux avec notamment la mise en place du réseau pour le hameau de Brézillas (Arces-sur-Gironde) et Bardecille (Semussac), le « Vivier » à Saint-Romain-de-Benet, le boulevard de Suzac à Meschers-sur-Gironde et le bourg de Saint-Romain-sur-Gironde à Floirac.
- Programmes annuels des travaux :

### PROGRAMMATION 2021

(délibération du conseil communautaire du 16 novembre 2020) :

- |  |                       |
|--|-----------------------|
| • collecte ( <i>extension ou création de l'assainissement sur 5 communes</i> ) : | 1 854 000 € HT        |
| • réhabilitation / intercommunalité / stations d'épuration :                     | 4 644 600 € HT        |
| <b>TOTAL 2021 :</b>  | <b>6 498 600 € HT</b> |

### PROGRAMMATION 2022

(délibération du Conseil Communautaire du 22 novembre 2021) :

- |  |                       |
|--|-----------------------|
| • collecte ( <i>extension ou création de l'assainissement sur 5 communes</i> ) : | 1 327 980 € HT        |
| • réhabilitation / intercommunalité / stations d'épuration :                     | 8 083 650 € HT        |
| <b>TOTAL 2022 :</b>  | <b>9 411 630 € HT</b> |



# MISE EN LIGNE LE 09-12-2022

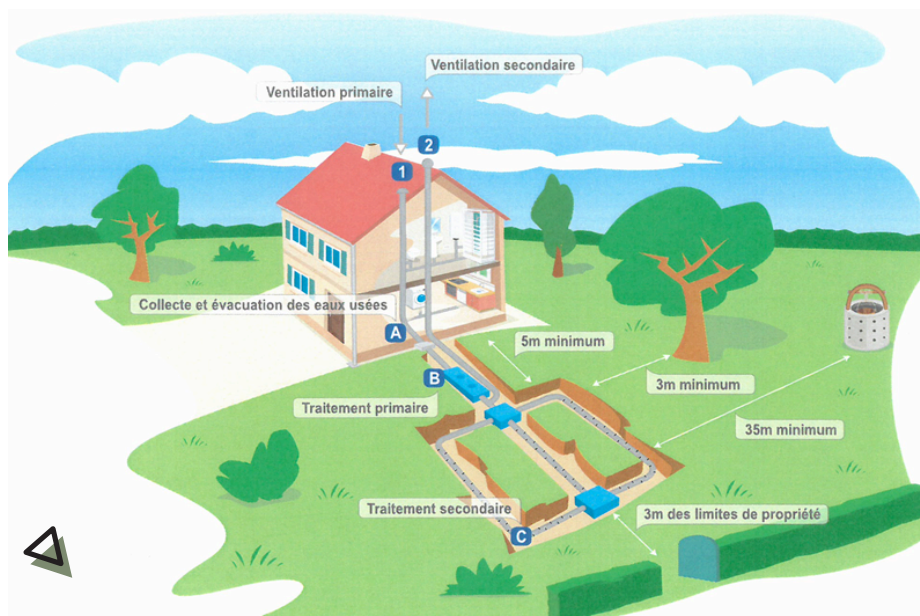
## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### A) GÉNÉRALITÉS



#### 1- QU'EST-CE QU'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ?

Par Assainissement Non Collectif « ANC » on désigne toute installation d'assainissement assurant la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés à un réseau public de collecte des eaux usées.



Les installations d'ANC doivent être conçues, réalisées, réhabilitées et entretenues de manière à ne pas porter atteinte à la salubrité publique, à la qualité du milieu récepteur ni à la sécurité des personnes.

Elles ne doivent pas présenter de risques de pollution des eaux souterraines ou superficielles, particulièrement celles prélevées en vue de la consommation humaine ou faisant l'objet d'usages particuliers (baignade, conchyliculture, pêche à pied...).

Leurs caractéristiques techniques et leur dimensionnement doivent être adaptés aux caractéristiques de l'immeuble et du lieu où ils sont implantés (pédologie, hydrogéologie...).

Le lieu d'implantation tient compte des caractéristiques du terrain (nature du sol et pente) et de l'emplacement de l'immeuble.

Les dispositifs d'ANC doivent être entretenus régulièrement afin d'assurer le bon état des installations et des ouvrages, le bon écoulement des effluents jusqu'au système de traitement...



# MISE EN LIGNE LE 09-12-2022

## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### 2 - LES MISSIONS

Comme imposé par la réglementation (Lois sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 3 janvier 1992 et du 30 décembre 2006 ...), le SPANC a été créé le 25 janvier 2001 afin d'assurer sur les 33 communes de l'Agglomération les 2 missions principales prévues par le dernier arrêté du 27 avril 2012, à savoir :

5 926  
installations  
d'Assainissement  
Non Collectif

- **L'examen de la conception et la vérification de l'exécution des travaux pour les installations neuves ou à réhabiliter.** Cette vérification est notamment réalisée dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le SPANC émet un avis sur le respect de la réglementation technique (Arrêté modifié du 7 septembre 2009, DTU d'août 2013...) du projet présenté par l'utilisateur dans le dossier de Demande d'Installation d'un Dispositif d'Assainissement Individuel (DIDAI).

Au moins deux visites sur site sont organisées : la première avec l'utilisateur ou son représentant pour l'examen de la conception et de l'implantation du projet et la deuxième pour la vérification de l'exécution des travaux suivi de l'établissement d'une Attestation de Mise en Service (AMES).



- **La vérification périodique du fonctionnement et de l'entretien des installations existantes** qui porte sur les points suivants : la vérification du bon état des ouvrages, de leur ventilation et de leur accessibilité, du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration, de la réalisation périodique des vidanges, de l'accumulation normale des boues et des flottants dans la fosse...

Ce diagnostic est réalisé, commune par commune, en étroite collaboration avec les mairies puisque les maires ont conservé leur pouvoir de police et sont garants de la salubrité publique sur leur commune.

Ces diagnostics ont débuté en 2006.

De plus, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, lors de toute vente d'une habitation non raccordée au réseau public d'assainissement, le propriétaire doit joindre dans le dossier de diagnostic technique le document établi par le SPANC dans le cadre de la vérification du fonctionnement de l'installation d'Assainissement Non Collectif. Si ce contrôle est daté de plus de 3 ans ou est inexistant, alors un nouveau doit être réalisé à la charge du vendeur.



### 3 - LES HABITATIONS EN ANC

Les usagers du SPANC sont les propriétaires ou locataires dont l'habitation n'est pas raccordée ou dont la future habitation ne sera pas raccordée au réseau public d'assainissement.

**5 926 habitations sont équipées d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif** et 134 installations neuves mises en service.

**MISE EN LIGNE LE 09-12-2022**

# ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

## B) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2021

### 1 - NOMBRE D'HABITATIONS EN ANC

Lorsque la parcelle n'est pas desservie par le réseau public d'assainissement, l'habitation doit être équipée d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif « ANC » en bon état de fonctionnement.

Le tableau ci-après présente le nombre d'ANC sur le territoire de la CARA.

COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS (POPULATION MUNICIPALE)	NOMBRE D'ANC	÷ D'ANC
ARCES-SUR-GIRONDE	760	270	<b>55,0</b>
ARVERT	3 566	171	<b>6,1</b>
BARZAN	463	114	<b>29,2</b>
BOUTENAC-TOUVENT	228	47	<b>29,6</b>
BREUILLET	3 010	197	<b>9,5</b>
BRIE-SOUS-MORTAGNE	243	20	<b>10,9</b>
CHAILLEVETTE	1 610	66	<b>5,9</b>
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	598	298	<b>56,7</b>
CORME-ÉCLUSE	1 127	507	<b>100,0</b>
COZES	2 150	301	<b>19,3</b>
ÉPARGNES	874	401	<b>75,0</b>
ÉTAULES	2 618	69	<b>3,7</b>
FLOIRAC	413	124	<b>70,1</b>
GRÉZAC	938	346	<b>60,0</b>
LA TREMBLADE	4 322	190	<b>3,2</b>
LE CHAY	778	144	<b>35,6</b>
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	876	10	<b>1,6</b>
LES MATHES	2 110	132	<b>2,6</b>
MÉDIS	2 992	212	<b>11,4</b>
MESCHERS-SUR-GIRONDE	3 123	356	<b>9,3</b>
MORNAC-SUR-SEUDRE	855	47	<b>6,8</b>
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	916	189	<b>22,1</b>
ROYAN	18 419	20	<b>0,1</b>
SABLONCEAUX	1 391	357	<b>53,0</b>
SAINT-AUGUSTIN	1 381	56	<b>4,7</b>
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	5 342	76	<b>1,2</b>
SAINT-PALAIS-SUR-MER	3 907	39	<b>0,6</b>
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	1 733	633	<b>77,4</b>
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	3 309	88	<b>4,4</b>
SAUJON	7 180	151	<b>2,9</b>
SEMUSSAC	2 405	263	<b>16,7</b>
TALMONT-SUR-GIRONDE	98	14	<b>9,0</b>
VAUX-SUR-MER	3 926	18	<b>0,3</b>
<b>TOTAL CARA</b>	<b>83 661</b>	<b>5 926</b>	<b>7,2</b>



# MISE EN LIGNE LE 09-12-2022 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



..... ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNÉS 2005-2021 .....



(2013 : Intégration de Corme-Ecluse, Sablonceaux et Saint-Romain-de-Benet à la CARA)

Il est à noter que le règlement de service a été validé par le Conseil Communautaire le 5 février 2010. Il permet de définir les relations entre les usagers et le service, les droits et obligations de chacun. Il est transmis à tous les usagers.

## 2 - LES CONTRÔLES RÉALISÉS

### LES INSTALLATIONS NEUVES

Le service vérifie la conception et l'implantation des projets des usagers puis réalise un contrôle de bonne exécution des travaux avant remblaiement donnant lieu à l'établissement d'une Attestation de Mise En Service (AMES).



# MISE EN LIGNE LE 09-12-2022

## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



134  
installations  
neuves contrôlées  
en 2021

### Récapitulatif des dossiers d'ANC neufs traités en 2021 (conception, exécution)

	CONCEPTION		EXECUTION				
	NOMBRE DE DOSSIERS REÇUS	PROJETS AUTORISÉS À ÊTRE RÉALISÉS (PC OBTENU OU DT OU RÉNOVATION)	AMES EFFECTUÉES DANS L'ANNÉE				
			CONFORME	NON CONFORME	DEMANDE DE CONTRÔLE APRÈS REMBLAIEMENT	TOTAL AMES	% DE CONFORMITÉ
ARCES-SUR-GIRONDE	2	2	6			6	100
ARVERT	4	4	1			1	100
BARZAN	4	2	1			1	100
BOUTENAC-TOUVENT	6	6	3			3	100
BREUILLET	7	6	4			4	100
BRIE-SOUS-MORTAGNE	0	0	1			1	100
CHAILLEVETTE	2	1	0			0	
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	6	6	8			8	100
CORME-ÉCLUSE	19	14	14			14	100
COZES	6	5	8			8	100
ÉPARGNES	22	18	11			11	100
ÉTAULES	3	3	1			1	100
FLOIRAC	3	2	2			2	100
GRÉZAC	10	6	13			13	100
LA TREMBLADE	4	2	2			2	100
LE CHAY	3	3	2			2	100
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	0	0	0			0	
LES MATHES	3	3	6			6	100
MÉDIS	7	7	6			6	100
MESCHERS-SUR-GIRONDE	16	15	3			3	100
MORNAC-SUR-SEUDRE	0	0	1			1	100
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	3	3	2			2	100
ROYAN	0	0	0			0	
SABLONCEAUX	11	9	10			10	100
SAINT-AUGUSTIN	0	0	2			2	100
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	0	0	0			0	
SAINT-PALAIS-SUR-MER	2	2	1			1	100
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	22	16	20			20	100
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	0	0	1			1	100
SAUJON	3	3	3			3	100
SEMUSSAC	0	0	2			2	100
TALMONT-SUR-GIRONDE	0	0	0			0	
VAUX-SUR-MER	1	1	0			0	
<b>TOTAL CARA</b>	<b>177</b>	<b>145</b>	<b>134</b>			<b>134</b>	<b>100</b>



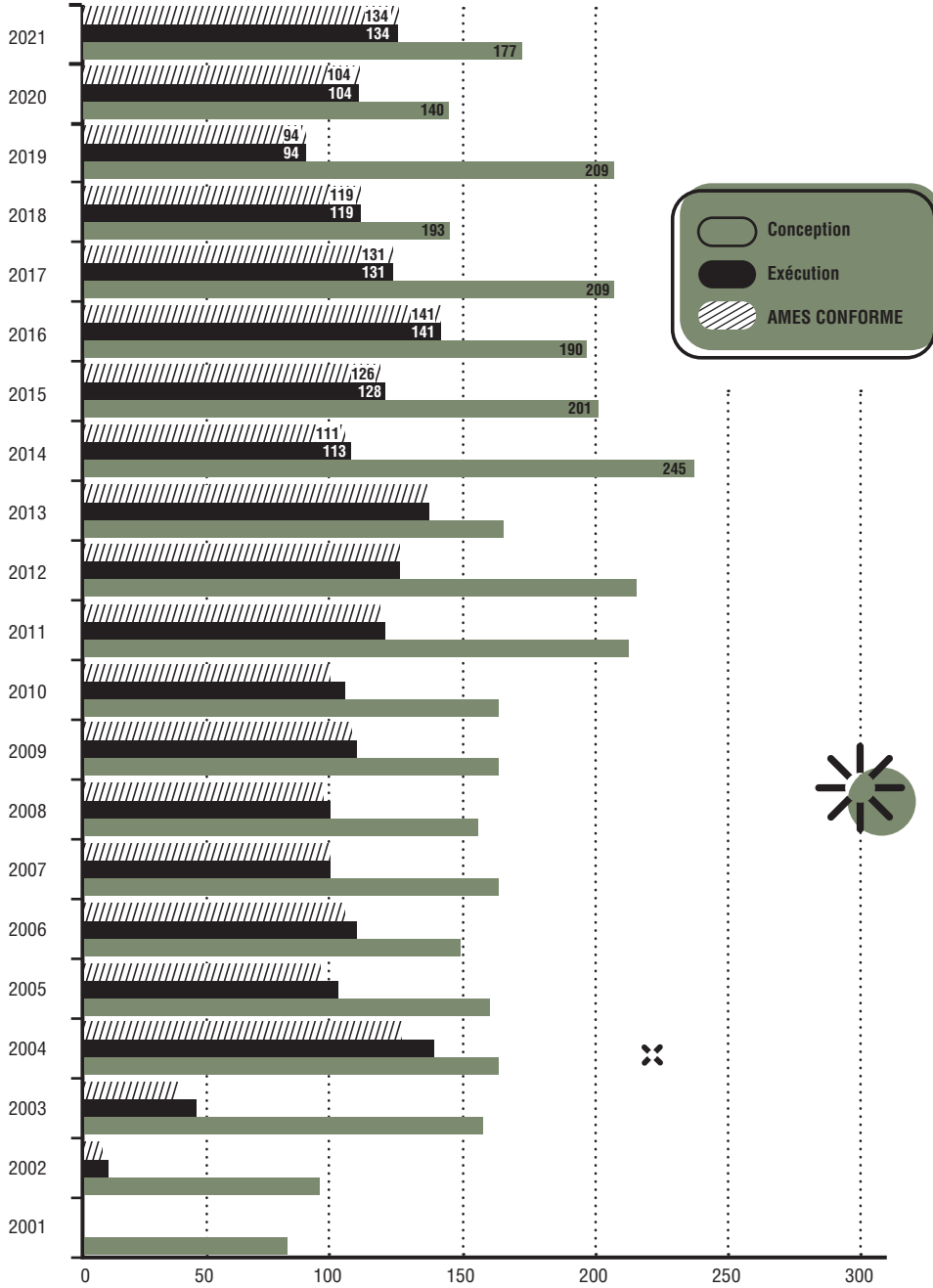


MISE EN LIGNE LE 09-12-2022

# ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DOSSIERS INSTRUITS

ENTRE 2001 ET 2021






• Pour 47 dossiers l'ANC a été défini par un bureau d'études soit 27 % des projets (33 en 2020 soit 24 %).

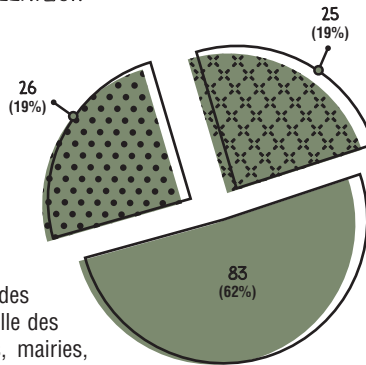
**MISE EN LIGNE LE 09-12-2022**



# ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

## ..... RÉPARTITION DES CHANTIERS CONTRÔLÉS EN 2021 ..... PAR TYPE D'INSTALLATEUR

-  Entreprises de la charte (9 entreprises)
-  Autres entreprises (51 entreprises)
-  Pétitionnaire

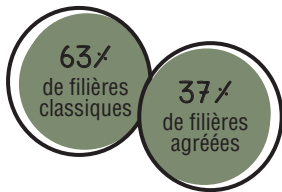


Une charte de qualité a été créée sur l'ensemble de la Charente-Maritime regroupant les acteurs de l'Assainissement Non Collectif (SPANC, Chambre des métiers et de l'artisanat, CAPEB...). Une liste annuelle des entreprises sélectionnées est diffusée aux usagers, mairies, architectes... Cette charte a pour but d'améliorer la qualité des travaux et l'information des usagers...

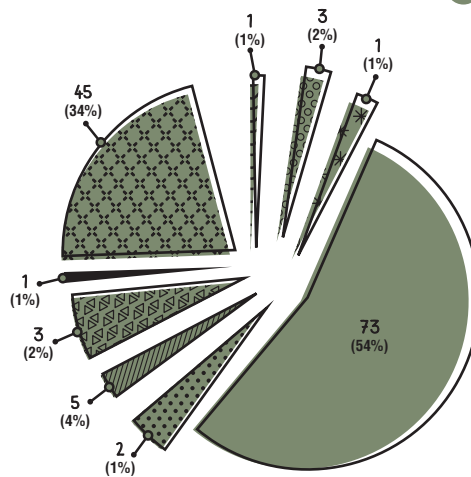
• Répartition des différentes filières de traitement mises en place en 2021 :

La réglementation prévoit en effet que selon le type de sol en place, l'installation n'est pas la même afin de s'adapter aux caractéristiques du sol, à son pouvoir épurateur, à sa capacité d'infiltration....

## ..... RÉPARTITION DES FILIÈRES DE TRAITEMENT ..... INSTALLÉES EN 2021



-  Filtre à sable vertical non drainé
-  Tranchées d'épandage
-  Lit d'épandage
-  Filtre à sable vertical drainé
-  Tertre d'infiltration
-  Filtre compact
-  Micro station
-  Filtre planté
-  Fosse étanche



MISE EN LIGNE LE 09-12-2022

# ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

232  
diagnostics  
d'ANC  
existants



## LES INSTALLATIONS EXISTANTES

• Les diagnostics réalisés en 2021 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

COMMUNES	NOMBRE DE DIAGNOSTICS DES DISPOSITIFS D'ANC EXISTANTS RÉALISÉS	NOMBRE DE DIAGNOSTICS DANS LE CADRE D'UNE VENTE RÉALISÉS
ARCES-SUR-GIRONDE	10	10
ARVERT	6	6
BARZAN	5	4
BOUTENAC-TOUVENT	4	3
BREUILLET	11	11
BRIE-SOUS-MORTAGNE	1	1
CHAILLEVETTE	1	1
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	8	8
CORME-ÉCLUSE	26	25
COZES	13	12
ÉPARGNES	9	9
ÉTAULES	1	1
FLOIRAC	7	7
GRÉZAC	15	13
LA TREMBLADE	3	3
LE CHAY	6	6
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	0	0
LES MATHES	7	6
MÉDIS	7	7
MESCHERS-SUR-GIRONDE	30	7
MORNAC-SUR-SEUDRE	2	2
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	9	9
ROYAN	4	4
SABLONCEAUX	7	7
SAINT-AUGUSTIN	3	3
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	3	3
SAINT-PALAIS-SUR-MER	1	1
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	7	6
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	2	2
SAUJON	9	2
SEMUSSAC	13	13
TALMONT-SUR-GIRONDE	0	0
VAUX-SUR-MER	2	2
<b>TOTAL</b>	<b>232</b>	<b>194</b>

Sur les 232 diagnostics effectués (214 en 2020), 194 l'ont été dans le cadre de ventes (164 en 2020).

Le 1<sup>er</sup> diagnostic a été réalisé sur les 33 communes de la CARA. Le SPANC a recensé l'ensemble des ANC existants et en a réalisé la vérification du bon fonctionnement (seules quelques installations restent à diagnostiquer suite au refus de l'utilisateur ou son absence). Environ 80 % des installations sont en bon état de fonctionnement.

• Avis sur Certificat d'urbanisme : 112 avis sur CU ont été établis par le SPANC (90 en 2020). Il y a eu également 10 avis sur des déclarations préalables (5 en 2020).

**MISE EN LIGNE LE 09-12-2022**

# ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

## C) BILAN FINANCIER



### 1 - LA TARIFICATION

Deux redevances ont été instituées afin de financer le service dont le budget doit être équilibré en recettes et en dépenses. Les montants de ces redevances ont été fixés par délibération votée par le Conseil Communautaire le 16 novembre 2020 à savoir :

- **90 € pour le contrôle des installations neuves** (redevance due après la mise en service de l'installation).
- **50 € pour le diagnostic de bon fonctionnement des installations existantes** (une redevance par installation).

Le paiement des redevances se fait via l'émission d'un titre de paiement émis par le Trésor Public.

### 2 - LES RECETTES D'EXPLOITATION

Pour l'année 2021, **les recettes d'exploitation ont été de 23 335,51 €** (31 552,18 € en 2020). (12 109,36 € pour le contrôle du neuf, 11 226,15 € pour le diagnostic de fonctionnement et de ventes).

## D) INDICATEURS DE PERFORMANCE

CODE DE L'INDICATEUR	INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES	VALEUR DE L'INDICATEUR	EXPLICATIONS	VALEURS UTILISÉES
<b>D301.0</b>	Évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'Assainissement Non Collectif	<b>12 741</b>	Nombre d'habitants de l'Agglomération permanents et saisonniers (population totale majorée ou population DGF)	2,15 pers. par logement.
<b>D302.0</b>	Indice de mise en œuvre de l'Assainissement Non Collectif	<b>110</b>		
CODE DE L'INDICATEUR	INDICATEUR DE PERFORMANCE	VALEUR DE L'INDICATEUR	EXPLICATIONS	VALEURS UTILISÉES
<b>P301.3</b>	Taux de conformité des dispositifs d'Assainissement Non Collectif	<b>80%</b>	Taux d'installations estimées en bon état de fonctionnement par le SPANC	

## E) LES ORIENTATIONS POUR L'AVENIR

- **Révision du règlement du service avec intégration de la fréquence des vérifications périodiques de bon fonctionnement des installations d'ANC existantes.**
- **Création et diffusion de nouveaux outils de communication.**
- **Reprise des vérifications périodiques de bon fonctionnement des ANC existants.** Suite à la réalisation du 1<sup>er</sup> diagnostic sur toutes les communes, il convient, conformément à la réglementation, de débiter la campagne de 2<sup>e</sup> vérification du bon fonctionnement des ANC existants.



## COMMUNICATION

PARUTION D'ARTICLES DANS CARA'MAG' ET LES JOURNAUX :

**MISE EN LIGNE LE 09-12-2022**

CARA'MAG' - PRINTEMPS 2021 : PROGRAMMATION DE TRAVAUX 2021

## 6,5 millions d'euros de travaux programmés en 2021

Le conseil communautaire a approuvé le 16 novembre la programmation des travaux d'assainissement qui seront réalisés cette année pour un budget de 6,5 millions d'euros HT. Près d'une trentaine d'interventions sont programmées dans dix-sept communes, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement des eaux usées.

Adopté en juillet 2017 par les élus, ce document de planification détermine les actions et les investissements à réaliser d'ici 2030 pour améliorer la qualité, la fiabilité et la capacité des systèmes d'assainissement. Un total de 67,5 millions d'euros HT y seront consacrés.



Deux millions d'euros seront affectés aux travaux à la station d'épuration de Saint-Palais-sur-Mer (en photo) et à celle de Saint-Georges-de-Didonne.

Des travaux pour réhabiliter les réseaux seront menés cette année dans dix communes, pour un coût de plus de 4,6 M€. Ils auront lieu à Cozes, La Tremblade, L'Éguille-sur-Seudre, Médis, Meschers-sur-Gironde, Mornac-sur-Seudre, Mortagne-sur-Gironde, Royan, Saujon et Vaux-sur-Mer. Une enveloppe de 1,8 M€ sera également consacrée à l'extension des réseaux d'assainissement à Arces-sur-Gironde, Breuillet, Floirac, Grézac et Médis.

Par ailleurs, les études seront menées en 2021 pour des travaux de 2 millions d'euros HT affectés aux stations d'épuration de Saint-Palais-sur-Mer (remplacement des dégrilleurs) et de Saint-Georges-de-Didonne (déshydratation des boues et

désodorisation). Trois nouvelles stations d'épuration et réseaux d'assainissement vont être construits à Arces-sur-Gironde pour les hameaux de Brézillas et Bardécille/Semussac (1,8 M€ HT – environ 3,3 km de canalisations - 106 branchements), au hameau du Vivier à Saint-Romain-de-Benet (563 000 € HT – 1 km de canalisations et 48 branchements) et au village de Saint-Romain-sur-Gironde à Floirac (670 000 € HT – 1 425 m de canalisations et 46 branchements).

Des études de diagnostic du réseau seront par ailleurs menées à Barzan, Épargnes, Talmont et Royan (pour partie) pour lutter contre les eaux claires parasites en identifiant les points d'apport indirect d'eau de pluie.

SAINISSEMENT

## Les eaux traitées seront réutilisées pour l'irrigation

La CARA a lancé dans le cadre du contrat de délégation de service public une étude de faisabilité afin de permettre aux agriculteurs de réutiliser les eaux usées traitées pour l'irrigation des cultures. Ses résultats ont été présentés le 29 avril devant les élus de la commission locale de l'eau du Syndicat mixte du bassin de la Seudre.

Inexorablement, l'eau se fera plus rare. Avec le réchauffement climatique, la multiplication des périodes de canicule et la baisse de la pluviométrie font craindre une forte diminution de la ressource en eau, notamment en été.

Avec les économies d'eau et l'amélioration des techniques agricoles, la réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation des cultures fait partie des moyens envisagés pour préserver la ressource. Cette technique est déjà employée en Allemagne depuis 1979, à Noirmoutier depuis 1980, à Clermont-Ferrand depuis 1996 comme sur le territoire de la CARA pour l'arrosage des golfs de Royan et La Palmyre. Une étude, financée par le délégataire du service assainissement (la Compagnie d'Environnement Royan Atlantique) et confiée au cabinet Ecofilae, présente les différents scénarios pour recycler une partie des 6 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées rejetés chaque année dans le milieu naturel, essentiellement par les cinq stations d'épuration de la CARA. « Il s'agit de valoriser une ressource, mais aussi de préserver



Environ 300 000 m<sup>3</sup> d'eaux issues des stations d'épuration de Saint-Palais-sur-Mer et des Mathes sont déjà utilisés chaque année pour l'arrosage des golfs de Royan et de La Palmyre, des espaces verts du Club Med et d'une partie de la commune des Mathes-La Palmyre.

les eaux conventionnelles, souterraines et de surface, en les réservant notamment à la production d'eau potable », souligne Vincent Barraud, le président de la CARA.

Sur notre territoire, les besoins les plus importants pour l'irrigation se situent à l'est du bassin versant de la Seudre, entre les communes de Sablonceaux et Gémozac. La station d'épuration de Cozes, bien que limitée en termes de volumes rejetés, est idéalement placée pour un projet de réutilisation des eaux usées traitées de proximité. « En fournissant 36 000 m<sup>3</sup> d'eau par an, elle permettrait d'irriguer 15 hectares de cultures », annonce Jacques Lys, le maire de Breuillet et vice-président de la CARA

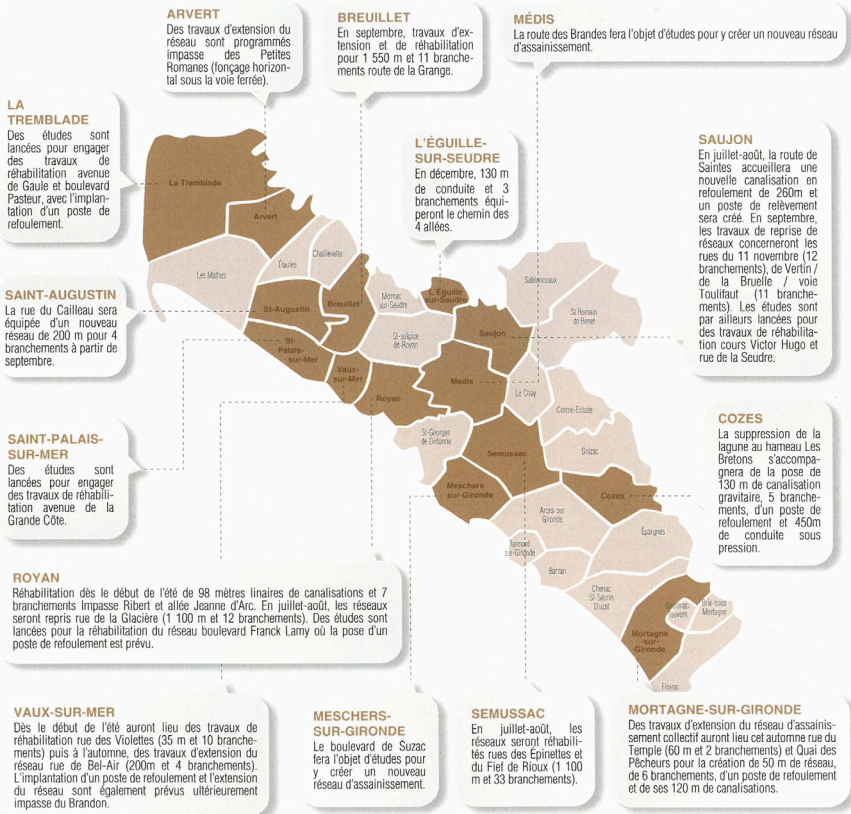
en charge de l'assainissement. La réalisation de ce premier projet permettrait d'acquiescer de l'expérience pour un objectif plus ambitieux : le transfert à moyen terme des eaux usées traitées des stations d'épuration de Saint-Palais-sur-Mer et des Mathes-La Palmyre vers la zone sous tension. Plusieurs millions de mètres cubes d'eau pourraient alors être recyclés pour irriguer au minimum 700 hectares de culture. « Demain, il nous faudra construire un vrai réseau pour acheminer ces grandes quantités d'eau, qui ne seront plus rejetées en mer. Les agriculteurs pourront arroser avec cette eau traitée, sans puiser dans les nappes phréatiques », relève Vincent Barraud.

### UN DÉFICIT DE 250 MILLIONS DE M<sup>3</sup> À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE ADOUR-GARONNE

Le déficit par rapport aux besoins en eau s'élève déjà à 250 millions de m<sup>3</sup> par an, selon l'Agence de l'eau Adour-Garonne, qui gère la politique de l'eau sur 18 départements, du bassin versant de la Charente à ceux du Tarn et de l'Aveyron. Dans son plan d'adaptation au changement climatique, l'Agence de l'eau estime que ce déficit pourrait atteindre 1,25 milliard de m<sup>3</sup> en 2050, soit la moitié de la consommation d'eau actuelle sur le territoire d'Adour Garonne, qui compte 6 400 communes et sept millions d'habitants.

## Assainissement : la CARA investit dans votre commune

Plus de 6 millions d'euros de travaux sont programmés en 2021 pour réhabiliter ou étendre le réseau public d'assainissement dans une quinzaine de communes de l'agglomération. Ces opérations seront complétées début 2022 par la desserte en assainissement de plusieurs hameaux à Arces-sur-Gironde, Semussac, Saint-Romain-de-Benet et Floirac pour 3 millions d'euros HT.



### 92% DES HABITATIONS RACCORDÉES À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le service public d'assainissement collectif de la CARA comptait 74 618 abonnés au 31 décembre 2020, soit 92% des habitations du pays royanais. Environ 6,5 millions m<sup>3</sup> d'eaux usées ont été épurées en 2020. Le réseau est essentiellement organisé en trois systèmes d'assainissement collectif autour des principales unités de traitement. Il est formé par 1 012 km de canalisations (760 km en gravitaire et 252 km en refoulement) et est équipé de 426 postes de relèvement dont 292 sont télé-surveillés. Il dispose d'une capacité épuratoire de 327 220 équivalents habitants, grâce à 24 unités de traitement : 5 stations d'épuration à Saint-Palais-sur-Mer, Les Mathes-La Palmyre (fonctionnement exclusivement estival), Saint-Georges-de-Didonne, La Tremblade et Cozes ; 12 lagunes, 4 filtres plantés de roseaux, 2 filtres à sable et 1 disque biologique + filtres plantés de roseaux. Ce réseau de type séparatif ne reçoit que les eaux usées et en aucun cas les eaux pluviales.

ASSAINISSEMENT

## Des réseaux contrôlés, entretenus et bien surveillés

Le contrôle des réseaux d'eaux usées participe au bon fonctionnement général du système d'assainissement. La surveillance des canalisations permet de programmer les travaux de réhabilitation et de demander aux abonnés de mettre aux normes leurs installations privatives si elles ne sont pas conformes.



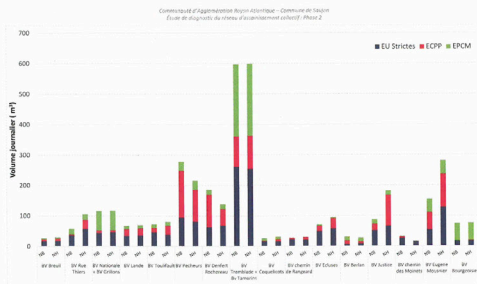
« L'enjeu est de taille, explique Jacques Lys, vice-président de la CARA en charge de l'assainissement. L'entretien des réseaux et les mises en conformité des raccordements sont des leviers d'action indispensables pour limiter les débordements de réseaux en cas de fortes pluies. »

Seules les eaux usées peuvent en effet rejoindre les réseaux d'assainissement collectif afin d'être acheminées vers les stations d'épuration ou de traitement. Les eaux claires, issues des nappes phréatiques ou de la pluie, n'ont pas besoin d'être épurées. Ces eaux parasites sont proscrites dans le réseau pour éviter les surcharges et les coûts liés à leur traitement.

C'est pourquoi des bureaux d'études réalisent pour le compte de la CARA des mesures du niveau d'eau dans les réseaux en période de nappes hautes (en fin d'hiver) et de nappes basses (à l'automne), mais aussi la nuit, quand les riverains ne rejettent pas d'eaux usées. Ces investigations ont pour but de mieux repérer les entrées d'eaux claires et comprendre les défauts existants. En complément, des sociétés spécialisées effectuent des inspections caméra et des tests en injectant de la fumée dans les canalisations. Réalisés dans le cadre d'études diagnostiques, ces tests révèlent les descentes d'eaux pluviales ou grilles reliées au réseau d'assainissement collectif, alors que l'eau de pluie doit être conduite dans le sol pour y être infiltrée. Dans les secteurs très urbanisés, des drones peuvent aussi être utilisés pendant les tests à la fumée pour mieux identifier les mauvais raccordements.



Utilisation d'une caméra pour l'inspection télévisée des réseaux



Représentation des volumes journaliers collectés lors d'un jour de pluie avec 7 mm de précipitations.

### EXEMPLE DE MESURES SUR DIFFÉRENTS POINTS DU RÉSEAU D'EAUX USÉES DE SAUJON

Dans le réseau, seules des eaux usées devraient être présentes (en bleu sur le graphique). On trouve des eaux de nappe (en rouge) qui s'infiltrent par des casses ou des fissures de canalisations ; dans ce cas, la CARA engage les réparations ou réhabilitations. On y trouve également des eaux de pluie (en vert) qui proviennent de gouttières ou de grilles mal raccordées.



ASSAINISSEMENT

## L'indispensable mise aux normes des branchements individuels

Quand les tests à la fumée révèlent des branchements ou installations non-conformes, la CARA prend appui sur les communes et le pouvoir de police des maires pour inviter les abonnés à entreprendre des travaux de mise aux normes. Ces démarches sont d'autant plus importantes dans certains secteurs sensibles, comme celui de la plage du Bureau à Saint-Palais-sur-Mer (73 courriers envoyés en 2020 puis 27 mises en demeure en 2021) et de la plage des Vergnes à Meschers-sur-Gironde

(78 courriers envoyés en 2021), où des eaux usées peuvent être directement rejetées en mer.

En parallèle, la Compagnie d'Environnement Royan Atlantique (CERA), exploitant du réseau, assiste gratuitement les abonnés en effectuant des contrôles des installations et en donnant des conseils sur les travaux à réaliser.

Passé un certain délai, les personnes n'ayant pas fait réaliser de contrôle de leur installation par la



Exemple d'anomalie identifiée par un test à la fumée, avec cette gouttière raccordée au réseau d'eaux usées.

CERA, font l'objet d'une mise en demeure du maire. En cas d'inaction, l'étape suivante est la réalisation de travaux d'office par la mairie, aux frais de l'abonné.

### LISTE DES DIAGNOSTICS RÉALISÉS PAR LA CARA :

Commune	Bureau d'études	Durée d'étude	Montant d'études	Linéaire de réseaux	Points de mesure	Inspections télévisées	Non-conformités à la fumée
Saint-Georges-de-Didonne (bassin versant du Maréchal Leclerc)	Hydraulique Environnement	2016-2021	21 000 €	9 km	10	1,2 km	28
L'Éguille-sur-Seudre	IRH	2018-2019	28 000 €	7 km	3		21
Cozes	NCA Environnement	2018-2021	38 000 €	13 km	6	2,3 km	15
Mortagne	NCA Environnement	2018-2021	30 000 €	8 km	4	1,1 km	15
Saint-Palais-sur-Mer (bassin versant de Bernezac)	ALTEREO	2019-.....	28 000 €	15 km	5	3 km	45
Vaux-sur-Mer (bassin versant de Nauzan)	ALTEREO	2019-.....	44 400 €	24 km	7	4,8 km	28
Medis	ALTEREO	2019-.....	47 000 €	15 km	5	3 km	36
Saujon	NCA Environnement	2020-.....	88 000 €	46 km	18	10 km	en cours
Royan Sud (Champ de Foire)							Etude programmée en 2021

## Qualité des eaux : des contrôles plus fréquents en sortie de station

Cet été, la CARA a décidé de renforcer le suivi de la qualité bactériologique des rejets d'eaux traitées de ses principales stations d'épuration, pour éviter tout amalgame entre un mauvais résultat d'eaux de baignade signalé par l'Agence régionale de santé et une éventuelle responsabilité de la station d'épuration.

Le rejet en mer à Saint-Palais-sur-Mer (commun aux stations de Saint-Palais-sur-Mer et des Mathes-La Palmyre) fait ainsi l'objet d'un contrôle par jour depuis

le 1<sup>er</sup> juillet 2021, contre deux analyses par semaine demandées réglementairement. Ce sont en effet des arrêtés du préfet qui fixent les normes à respecter ainsi que la fréquence d'analyses des eaux en sortie de stations d'épuration. Les stations d'épuration de Saint-Georges-de-Didonne et de La Tremblade font également l'objet d'une surveillance accrue, avec trois contrôles par semaine.

ASSAINISSEMENT

## Travaux d'ampleur, chemin de Bel Air à Vaux-sur-Mer

Plus de 9 millions d'euros de travaux sont programmés en 2022 pour réhabiliter ou étendre le réseau public d'assainissement dans les communes de l'agglomération.

Le premier chantier d'ampleur débutera en janvier 2022 chemin de Bel-Air, à Vaux-sur-Mer, par la pose de 300 mètres de canalisations et de cinq branchements pour un coût de 104 000 € HT. Ce chantier, réalisé par l'entreprise Dubreuilh sous maîtrise d'œuvre du bureau d'études Hydraulique Environnement Centre Atlantique (HECA), doit durer six semaines. Les travaux commenceront dans la rue des Pâquerettes pour relier le futur réseau à l'existant, avant un passage par le haut de la rue de la Roche pour réaliser une traversée de voirie. La dernière étape consistera à raccorder au réseau les bâtiments situés chemin de Bel-Air. Sur cette voie située le long de la rocade, une déviation sera mise en place depuis la rue de la Roche pendant



la dernière phase de travaux pour maintenir l'accès aux commerces, activités et habitations du secteur, notamment la casse auto des établissements Proust en passant par le chemin de la Majotte et le chemin de Bel-Air.

## Réutilisation des eaux : le projet RECAP est lancé

La CARA dispose d'une solide expérience dans la réutilisation des eaux traitées issues des stations d'épuration de Saint-Palais-Sur-Mer et des Mathes. Ces eaux servent en effet depuis des années à l'arrosage des golfs de Royan (1987) et de La Palmyre (2008), ainsi que d'un complexe hôtelier. La collectivité souhaite aller plus loin en proposant au monde agricole d'utiliser les eaux traitées pour l'arrosage des cultures. Dans le cadre d'un appel à projets lancé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la CARA a ainsi déposé une candidature « RECAP », de réutilisation des eaux de Cozes

pour une agriculture de proximité. L'objectif principal est de mettre à disposition des irrigants proches de la station d'épuration de Cozes une ressource en eau en substitution aux prélèvements opérés dans la nappe d'accompagnement de la Seudre. Compte-tenu de la capacité de la station (3000 équivalents habitants) et de l'assolement moyen des exploitations voisines, un stockage de l'ordre de 60 000 m<sup>3</sup> permettrait de réutiliser jusqu'à 97% des eaux traitées rejetées par la station et d'irriguer environ 60 hectares de culture. Le volume total substitué est évalué à 82 000 m<sup>3</sup>/an.

## Les pompiers en exercice à la station d'épuration de Saint-Georges-de-Didonne

Pour être prêts en toutes circonstances, les pompiers s'entraînent régulièrement en s'adaptant à différents sites et scénarios de catastrophes. Le 7 novembre, les pompiers du centre d'incendie et de secours de Meschers-sur-Gironde sont ainsi intervenus à la station d'épuration de Saint-Georges-de-Didonne. Au programme : un feu de poids lourd qui se propage au bâtiment principal, avec une victime à l'intérieur ayant inhalé des fumées toxiques. La présence d'une bouteille d'acétylène – un gaz extrêmement inflammable – devait corser l'exercice, qui a mobilisé deux fourgons incendie et deux véhicules de secours et d'assistance aux victimes sous la direction du capitaine Laurent Gardrat.



( 9 )

PAYS ROYANNAIS

# L'eau usée traitée servira à l'irrigation agricole

Ce projet porté par la Cara est en cours d'étude. De gros travaux d'acheminement de l'eau de la station d'épuration de Saint-Palais-sur-Mer vers le sud du territoire seront nécessaires

Stéphane Durand  
sdurand@sudouest.fr

Aujourd'hui, sur la Communauté d'agglomération Royan Atlantique (Cara), un peu plus de six millions de mètres cubes d'eaux usées terminent dans la mer après avoir été traitées par les stations d'épuration dont la plus importante est située à Saint-Palais-sur-Mer. La collectivité a le projet de réutiliser cette ressource pour irriguer les cultures. Rappelons que les eaux usées sont des « eaux polluées » par un usage humain.

Dans l'usage domestique, ces eaux « sales » apparaissent par exemple à partir des toilettes à chasse d'eau, des éviers, des lave-vaisselle, des machines à laver... Les stations d'épuration ont pour but de purifier ces eaux. En d'autres termes de les rendre propres.

## Un besoin au sud

À Saint-Palais-sur-Mer, ces eaux, une fois traitées, sont rejetées au niveau du puits de l'Auture, entre les plages du Platin et de la Grande Côte. Des rejets régulièrement sujets à polémiques. Plutôt qu'elles ne partent en mer, ces eaux pourraient donc être recyclées pour le monde agricole. C'est en tout cas le souhait du président de la Cara Vincent Barraud qui l'a rappelé ce lundi après-midi en conseil communautaire à Saujon.

« Le besoin, pour arroser les cultures, est plutôt situé au sud de l'agglomération. Je voudrais que ce projet soit réalisé avant la fin du mandat. On va donc démarrer à partir de la station d'épuration de Cozes, plus petite que celle de Saint-Palais-sur-Mer. On prévoit d'irriguer une quinzaine d'hectares », a annoncé Jacques Lys, le maire de Breuille et vice-président de la Cara en charge de l'assainissement.

À Saint-Palais-sur-Mer, les eaux traitées servent déjà, par exemple, à arroser les greens du golf qui se trouve à proximité. « C'est à la marge. Demain, il faudra construire un vrai réseau qui permettra d'a-



L'Agglomération a le projet de recycler les eaux usées pour l'irrigation agricole. SIBILLE LOUVER

cheminer les eaux traitées de la station d'épuration vers le sud du territoire pour irriguer les cultures. Ces eaux ne partiront plus en mer. Ça évitera aussi aux agriculteurs de pomper dans les ressources », analyse Vincent Barraud.

« Ces eaux ne partiront plus en mer. Ça évitera aussi aux agriculteurs de pomper dans les ressources »

Le chantier sera certainement coûteux. Mais comme on pu le remarquer les élus, le budget annexe de l'assainissement dispose d'un petit trésor de guerre avec un résultat pour l'exercice budgétaire 2020 de + 5,8 millions d'euros et un résultat de clôture de 39,2 millions d'euros.

## Renforcer le réseau

Pour le maire de Royan et deuxième vice-président de la Cara Patrick Marengo, cette



Une grande partie des eaux usées est traitée à la station d'épuration de Saint-Palais-sur-Mer. ARCHIVES ROMAN CHÉTEL

somme confortable doit aussi rapidement servir à financer les études et les travaux du réseau d'assainissement pour éviter que des dysfonctionnements ne viennent dégrader la qualité des eaux de baignade des stations balnéaires du littoral.

Tout le monde a encore en tête l'interdiction de baignade plage du Bureau, à Saint-Palais-

sur-Mer, pendant plus d'une semaine l'été dernier. Une menace pèse également sur la baignade plage des Vergnes, à Meschers-sur-Gironde. La maire de la commune, Françoise Pribourg, a confirmé ce lundi que l'autorisation de baignade n'était pas assurée pour la saison estivale qui arrive. « Il faut accélérer les investissements », plaide l'élue.

Côte de Beauté

## Les eaux usées recyclées pour irriguer les cultures ?

La Communauté d'agglomération Royan Atlantique planche sur la réutilisation d'eaux usées traitées en irrigation agricole. Une étude est en cours. L'intérêt s'avère multiple.

Irriguer les cultures agricoles à partir des eaux traitées dans les stations d'épuration du territoire. Evoquée au début des années 2000 mais finalement ajournée, l'idée refait son bonhomme de chemin, depuis plusieurs mois, dans les bureaux de la Communauté d'agglomération. L'attribution du marché d'assainissement collectif à la CERA, en 2019, l'a même définitivement élevée au rang de projet.

Si la collectivité reste encore suspendue aux conclusions d'une étude de faisabilité technico-économique, commandée à un bureau d'études reconnu au niveau international pour la valorisation des eaux usées, les élus sont bel et bien décidés à réduire les volumes des rejets des eaux traitées dans le milieu naturel. On parle ici de quelque 6 millions de mètres cubes, par an. Il s'agit d'une moyenne sur la précédente décennie.

### Seuls 300 000 m<sup>3</sup> aujourd'hui recyclés

Aujourd'hui, seule une infime partie des eaux ayant transité dans certaines des cinq stations d'épuration du territoire est réutilisée : environ 5 %. Principalement pour arroser les golfs de Royan et La Palmyre ou encore les espaces verts du Club Med. Or, rien qu'à cette échelle, l'économie d'eau s'avère colossale. Cela correspond à la consommation annuelle de 5 000 habitants. Précieux pour assurer une meilleure gestion durable de la ressource, le développement d'une nouvelle filière de réutilisation des eaux traitées en irrigation serait aussi d'un ressort non négligeable pour le monde agricole, dans un contexte plus contraint en matière de ressource en eau prélevable. Dans un premier temps, le sud de l'agglomération serait privilégié pour amorcer la pompe.



La station d'épuration située à Saint-Palais traite près de 70% du volume d'eaux usées du Pays royanais. (CARA / Sébastien Naud)

« On sait que la plus grosse production d'eaux usées est à Saint-Palais, expose en préambule le président de la CARA Vincent Barraud. Les déséquilibres hydriques sont plutôt du côté de Cozes donc il faut faire remonter cette eau à Cozes. Je vous laisse imaginer le chantier que ça peut représenter. Je suis bien incapable aujourd'hui de donner quelques chiffres que ce soit. Les études sont en cours. Elles vont prendre énormément de temps, tout comme les travaux. »

### « Des extensions de réseau à faire »

Une mise en œuvre avant la fin du mandat, en l'occurrence 2026, est défendue. Financièrement, la collectivité pourra puiser dans sa trésorerie. Quelque 39 M€ sont disponibles au portefeuille assainissement. Un matelas confortable sur lequel lorgnent aussi les élus du littoral pour améliorer le réseau, le rejet des eaux traitées en milieu naturel alimentant régulièrement les polémiques liées à la dégradation de la qualité des eaux de baignade (CB n° 170). Même si la CARA se défend du moindre dysfonctionnement responsable d'une pollution.

« L'excédent est trop important. Il faudrait accélérer les investissements, plaide par exemple la maire de Meschers Françoise Fribourg. Il y a des extensions de réseau à faire notamment à Meschers où l'on est menacé d'une fermeture de la plage des Vergnes pour 2022. La cause n'est pas forcément le tout-à-l'égout, l'assainissement collectif. Ça peut aussi être le pluvial mais les extensions de réseau peuvent jouer sur les bassins versants. Puisqu'on a les moyens, autant les utiliser et mettre les bouchées doubles sur l'équipement. » Régulièrement interpellée sur le sujet, la CARA en a bien l'intention.

**En pratique** SAMU 15 - Pompiers 18 Gendarmerie 17 Police 05 46 39 40 10 Hôpital de Royan 05 46 39 52 52 Centre antipoisons 05 56 96 40 80 Gare de Royan 05 46 06 20 10 Messes catholiques Le samedi Notre-Dame de Royan, Médès (1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> samedis), Chapelle Saint-Jean (2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> samedis), Meschers (2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> samedis). Le dimanche église de l'Assomption 11h, Saint-Palais-sur-Mer 9h45, Saint-Georges-de-Didonne 9h45, le Parc 11h15, Saint-Pierre 11h15 (1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> dimanches), Pontallac 11h15 (2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> dimanches) Cultes protestants Tous les dimanches au temple de Royan 10h30, et de Vaux-sur-Mer 10h30 Paroisse de Saintange Océan 05 46 23 30 47

DIVERS ARTICLES DANS LA PRESSE LOCALE

PAYS ROYANNAIS

# Un projet pilote pour réutiliser les eaux usées en agriculture

La Communauté d'agglomération Royan Atlantique va mener un projet qui vise à recycler les eaux usées sorties des stations d'épuration pour l'agriculture et l'arrosage des cultures

Stéphane Durand  
s.durand@sudouest.fr

L'agglomération royannaise en pointe dans l'économie circulaire de l'eau. Les élus ont approuvé récemment en conseil communautaire la démarche qui vise à réutiliser les eaux usées sorties des stations d'épuration pour l'agriculture. La collectivité va répondre à l'appel à projets lancé par l'Entente pour l'eau du bassin Adour Garonne dans le cadre du programme EC'Eau (économie circulaire de l'eau). Programme qui porte sur la réutilisation des eaux usées traitées.

La Communauté d'agglomération Royan Atlantique réutilise déjà ces eaux depuis les stations des Mathes et de Saint-Palais-sur-Mer pour arroser les golfs et les espaces verts. Elle veut aller plus loin et changer d'échelle en proposant au monde agricole d'en profiter pour irriguer. Ce qui aurait

pour conséquence d'éviter les rejets en mer de ces eaux traitées et de limiter le pompage dans les cours d'eau, l'été. Un cercle vertueux de l'eau, en quelque sorte.

## Une étude en 2019

Une étude a déjà été lancée, fin 2019, pour élaborer une stratégie. Celle-ci a permis d'identifier l'enjeu de diminution de la pression quantitative de l'irrigation agricole sur la Seudre et d'élaborer différents scénarii de réutilisation des eaux usées traitées.

« Comme nous l'avions déjà envisagé, nous allons commencer par un test du côté de la station d'épuration de Cozes. On a déjà potentiellement repéré des utilisateurs de ces eaux. Il s'agit d'un ballon d'essai », insiste le président de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique, Vincent Barraud. La volonté, à terme, est d'intégrer dans la boucle la station de Saint-Palais-sur-Mer



Les irrigants sont favorables à ce projet de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique.

qui est plus importante que celle de Cozes, sachant que l'aménagement pour acheminer l'eau aura un coût.

Du côté des irrigants, on est favorable à cette initiative. « Nous n'en sommes qu'au

tout début mais c'est prometteur. Ça résoudrait en partie les problèmes de sécheresse. Il faudra être vigilant, en revanche, sur la qualité de ces eaux pour que ça n'impacte pas nos productions. Normale-

ment il n'y a pas de soucis. C'est réglementé et il y a des contrôles », indique le président des irrigants de Charente-Maritime, Alexandre Agat.

## Négociation sur les prix

La négociation portera notamment sur le prix de ces eaux traitées. « On ne pourra pas aller au-delà de ce que nous pouvons faire », prévient Alexandre Agat, qui souligne que c'est « l'Association syndicale autorisée qui gèrera ce dossier en partenariat avec la Communauté d'agglomération Royan Atlantique ». Une Association syndicale autorisée est un organisme qui a pour vocation d'assurer l'entretien de canaux ou de cours d'eau, le plus souvent pour l'irrigation. Les propriétaires riverains composent l'assemblée générale de l'association.

Daniel Seguin, l'ancien président des irrigants de Charente-Maritime, est lui aussi séduit par ce projet. « Quelle bonne idée ! Ça aurait dû être fait depuis longtemps. Ces eaux usées traitées seront aussi bien réutilisées dans le monde agricole que rejetées dans les cours d'eau ou dans la mer. » Et puis mieux vaut tard que jamais.

Édition mars 2022  
CHIFFRES 2021

# L'agence de l'eau vous informe



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 419 euros TTC/m<sup>3</sup>. Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne. (Données SISFEA 2019)



## NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.L31, impose à la/au maire ou à la/au président.e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - consacré notamment à l'information des usagers. Ce rapport RPQS est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La formatrice ou l'alle-président.e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/ves-questions>

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Ed. mars 2022

1

## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 254 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

### recettes / redevances

**Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?**  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

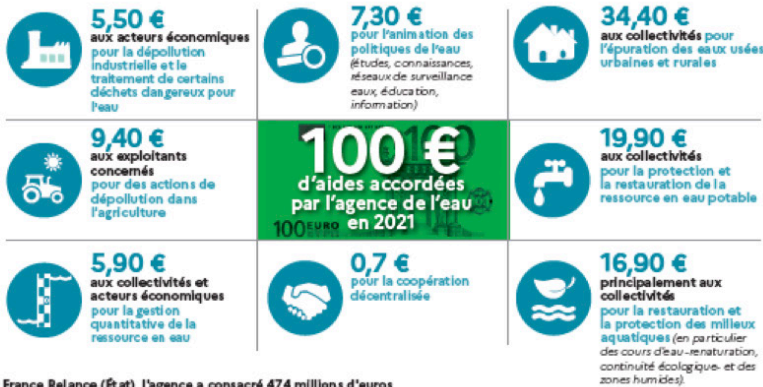


## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

**Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?** (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Adour-Garonne.



Avec France Relance (État), l'agence a consacré 47,4 millions d'euros pour les investissements dans le domaine de l'eau.

## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### EN 2021...



\*MAEC: mesures agro-environnementales et climatiques / BIO: pour agriculture biologique / PSE: paiement pour services environnementaux

### CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6000 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 313,7 millions d'euros d'aides.

60% de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 60 Millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

### SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le 10 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.



Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.

[www.eau-grandsduvest.fr](http://www.eau-grandsduvest.fr)



## MISE EN LIGNE LE 09-12-2022

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

### LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km<sup>2</sup>, soit 1/5<sup>e</sup> du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

**Sur ses 8 millions d'habitants,**  
30 % vivent en habitats éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

#### Agence de l'eau Adour-Garonne

##### **Siège**

90 rue du Férétra - CS 87801  
31078 Toulouse Cedex 4  
Tél. : 05 61 36 37 38

#### Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



#### Délégations territoriales :

##### **Atlantique-Dordogne**

4 rue du Professeur André-Lavignolle  
33049 Bordeaux Cedex  
Tél. : 05 56 11 19 99

Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86

et

94 rue du Grand Prat  
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche  
Tél. : 05 55 88 02 00

Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

##### **Adour et côtiers**

7 passage de l'Europe - BP 7503  
64075 Pau Cedex  
Tél. : 05 59 80 77 90

Départements 40 • 64 • 65

##### **Garonne Amont**

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510  
12035 Rodez Cedex 9  
Tél. : 05 65 75 56 00

Départements 12 • 30 • 46 • 48

et

97 rue Saint Roch - CS 14407  
31405 Toulouse Cedex 4  
Tél. : 05 61 43 26 80

Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Adour-Garonne : [www.eau-grandsudouest.fr](http://www.eau-grandsudouest.fr)

Découvrez les **podcasts**



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

[enimmersion-eau.fr](http://enimmersion-eau.fr)

CHIFFRES  
CLÉS

MISE EN LIGNE LE 09-11-2022

Accusé de réception en préfecture  
017-211703061-20221205-DCM22-210-DE  
L'ARRÊTÉ DES POSTES DE  
LES SERVICES EN PRÉFECTURE - 09/12/2022

	COMMUNES	GRAVITAIRE (KM)	REFOULEMENT (KM)	TOTAL (KM)	TOTAL	TÉLÉ- SURVEILLÉ
STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER  (et STEP LES MATHES- LA PALMYRE l'été)	ARVERT	30,914	14,836	45,750	20	15
	BREUILLET	23,823	12,792	36,614	23	10
	CHAILLEVETTE	13,842	7,191	21,033	11	5
	ÉTAULES	18,139	11,275	29,414	11	4
	LA TREMBLADE	0,208	0,077	0,285	1	0
	LE CHAY	0,899	0	0,899	0	0
	L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	7,451	3,332	10,784	8	3
	LES MATHES	42,400	26,256	68,656	28	25
	MÉDIS	24,937	11,606	36,543	17	12
	MORNAC-SUR-SEUDRE	7,021	2,502	9,523	8	7
	ROYAN	148,888	13,340	162,227	39	29
	SAINT-AUGUSTIN	14,932	13,882	28,814	11	8
	SAINT-PALAIS-SUR-MER	66,498	26,464	92,962	21	20
	SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	28,137	18,069	46,206	15	6
	SAUJON	47,293	10,933	58,226	33	29
VAUX-SUR-MER	52,388	7,354	59,742	14	8	
	<b>TOTAL STEP</b>	<b>527,770</b>	<b>179,909</b>	<b>707,678</b>	<b>260</b>	<b>181</b>
STEP de SAINT-GEORGES-DE- DIDONNE	MESCHERS-SUR-GIRONDE	36,169	10,601	46,771	20	9
	SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	64,902	15,175	80,077	28	22
	SEMUSSAC	19,644	5,863	25,507	11	4
		<b>TOTAL STEP</b>	<b>120,716</b>	<b>31,640</b>	<b>152,355</b>	<b>59</b>
STEP de LA TREMBLADE	LA TREMBLADE	<b>59,926</b>	<b>12,645</b>	<b>72,571</b>	<b>38</b>	<b>28</b>
STEP de COZES	STEP de COZES	15,056	1,690	16,746	5	1
	« Javrezac »	0,991	0,184	1,175	1	1
	« Les Bretons »	0,274	0	0,274	0	0
		<b>TOTAL COZES</b>	<b>16,320</b>	<b>1,874</b>	<b>18,195</b>	<b>6</b>
MORTAGNE-SUR- GIRONDE	MORTAGNE-SUR-GIRONDE	<b>7,535</b>	<b>3,818</b>	<b>11,353</b>	<b>8</b>	<b>2</b>
TALMONT-SUR-GIRONDE	TALMONT-SUR-GIRONDE	<b>2,240</b>	<b>0,976</b>	<b>3,216</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
ARCES-SUR-GIRONDE	ARCES-SUR-GIRONDE	<b>3,470</b>	<b>1,488</b>	<b>4,958</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
LE CHAY	LE CHAY	<b>4,500</b>	<b>1,595</b>	<b>6,094</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
ÉPARGNES	ÉPARGNES	<b>2,631</b>	<b>1,375</b>	<b>4,006</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
BRIE-SOUS-MORTAGNE / BOUTENAC-TOUVENT	BOUTENAC-TOUVENT	3,321	1,327	4,649	3	1
	BRIE-SOUS-MORTAGNE	2,983	0,855	3,839	4	3
		<b>TOTAL LAGUNE</b>	<b>6,305</b>	<b>2,183</b>	<b>8,488</b>	<b>7</b>
CHENAC-SAINT-SEURIN- d'UZET	CHENAC-SAINT-SEURIN-d'UZET	<b>4,342</b>	<b>1,693</b>	<b>6,035</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
GRÉZAC	GRÉZAC	<b>3,240</b>	<b>1,540</b>	<b>4,780</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
BARZAN (Bourg et Plage)	« Bourg »	2,330	0,359	2,689	6	3
	« Plage »	3,468	1,457	4,925	2	2
		<b>TOTAL BARZAN</b>	<b>5,798</b>	<b>1,816</b>	<b>7,614</b>	<b>8</b>
CORME-ÉCLUSE	CORME-ÉCLUSE	<b>3,305</b>	<b>1,342</b>	<b>4,648</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
FLOIRAC	« Fiolle »	2,178	0,367	2,545	2	2
	« Mageloup »	2,318	0,894	3,212	2	2
		<b>TOTAL FLOIRAC</b>	<b>4,497</b>	<b>1,261</b>	<b>5,757</b>	<b>4</b>
SABLONCEAUX	« Saint André »	1,981	0,701	2,681	1	1
	« Le Pont »	1,172	0,873	2,045	3	2
	« Toulon-Chez Chailoux »	2,248	1,368	3,616	5	5
		<b>TOTAL SABLONCEAUX</b>	<b>5,401</b>	<b>2,941</b>	<b>8,342</b>	<b>9</b>
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	SAINT-ROMAIN-DE-BENET	<b>4,051</b>	<b>4,206</b>	<b>8,257</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
TOTAL CARA		<b>782</b>	<b>252</b>	<b>1 034</b>	<b>426</b>	<b>292</b>



## NOMBRE D'ABONNÉS

Une habitation est desservie par le réseau public d'assainissement lorsque la parcelle concernée est située à proximité de ce réseau. L'habitation peut être soit raccordée soit raccordable. Le tableau suivant présente le nombre d'abonnés desservis par le réseau public d'assainissement (au 31 décembre 2021) :

COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS (POPULATION MUNICIPALE)	NOMBRE TOTAL D'ABONNÉS ASSAINISSEMENT (AC + ANC)	NOMBRE D'ABONNÉS DESSERVIS PAR LE RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT	TAUX D'ABONNÉS DESSERVIS PAR LE RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT (%)	NOMBRE D'ABONNÉS EN ANC	TAUX D'ABONNÉS EN ANC (%)
ARCES-SUR-GIRONDE	760	491	221	45,0	270	55,0
ARVERT	3 566	2 787	2 616	93,9	171	6,1
BARZAN	463	391	277	70,8	114	29,2
BOUTENAC-TOUVENT	228	159	112	70,4	47	29,6
BREUILLET	3 010	2 066	1 869	90,5	197	9,5
BRIE-SOUS-MORTAGNE	243	183	163	89,1	20	10,9
CHAILLEVETTE	1 610	1 126	1 060	94,1	66	5,9
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	598	526	228	43,3	298	56,7
CORME-ÉCLUSE	1 127	507	0	0,0	507	100,0
COZES	2 150	1 557	1 256	80,7	301	19,3
ÉPARGNES	874	535	134	25,0	401	75,0
ÉTAULES	2 618	1 876	1 807	96,3	69	3,7
FLOIRAC	413	177	53	29,9	124	70,1
GRÉZAC	938	577	231	40,0	346	60,0
LA TREMBLADE	4 322	5 913	5 723	96,8	190	3,2
LE CHAY	778	405	261	64,4	144	35,6
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	876	621	611	98,4	10	1,6
LES MATHES	2 110	5 010	4 878	97,4	132	2,6
MÉDIS	2 992	1 867	1 655	88,6	212	11,4
MESCHERS-SUR-GIRONDE	3 123	3 839	3 483	90,7	356	9,3
MORNAC-SUR-SEUDRE	855	695	648	93,2	47	6,8
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	916	854	665	77,9	189	22,1
ROYAN	18 419	20 133	20 113	99,9	20	0,1
SABLONCEAUX	1 391	673	316	47,0	357	53,0
SAINT-AUGUSTIN	1 381	1 196	1 140	95,3	56	4,7
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	5 342	6 469	6 393	98,8	76	1,2
SAINT-PALAIS-SUR-MER	3 907	6 354	6 315	99,4	39	0,6
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	1 733	818	185	22,6	633	77,4
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	3 309	1 988	1 900	95,6	88	4,4
SAUJON	7 180	5 167	5 016	97,1	151	2,9
SEMUSSAC	2 405	1 578	1 315	83,3	263	16,7
TALMONT-SUR-GIRONDE	98	156	142	91,0	14	9,0
VAUX-SUR-MER	3 926	5 719	5 701	99,7	18	0,3
<b>TOTAL CARA</b>	<b>83 661</b>	<b>82 413</b>	<b>76 487</b>	<b>92,8</b>	<b>5 926</b>	<b>7,2</b>

Le volume total facturé aux abonnés en assainissement collectif a été de 5 841 660 m<sup>3</sup> (volume facturé en 2020 = 5 697 289 m<sup>3</sup>, soit une hausse de 3 %). Moyenne 2013-2021 = 5 658 928 m<sup>3</sup>. Le volume moyen facturé par abonné en assainissement collectif est de 76 m<sup>3</sup> pour l'année 2021.



## CHIFFRES CLÉS



### LES OUVRAGES

OUVRAGES DE TRAITEMENT	CAPACITÉ ÉPURATOIRE (EN ÉQUIVALENTS HABITANTS)	VOLUME D'EAUX USÉES TRAITÉES EN 2021 (EN M <sup>3</sup> )
STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER	175 000	5 004 911
STEP des MATHES-LA PALMYRE	52 000 (fonctionnement estival)	222 344
STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	64 000	825 806
STEP de LA TREMBLADE	24 000	587 119
STEP de COZES	3 000	131 678
Lagune d'ARCES-SUR-GIRONDE	500	34 604
Lagune de BARZAN/BOURG	500	17 666
Lagune de BARZAN/PLAGE	500	15 944
Lagune de BRIE-SOUS-MORTAGNE / BOUTENAC-TOUVENT	700	20 361
Lagune de CHENAC-SAINT-SEURIN- D'UZET	600	27 786
Lagune de COZES/Les Bretons	50	2 068
Lagune d'ÉPARGNES	250	9 446
Lagune de GRÉZAC	500	40 824
Lagune de LE CHAY	500	20 240
Lagune de MORTAGNE-SUR-GIRONDE	1 500	49 644
Lagune aérée de SAINT-ROMAIN-DE- BENET	550	38 725
Lagune de TALMONT-SUR-GIRONDE	500	9 031
Filtres plantés de roseaux de CORME- ÉCLUSE	700	0
Filtres plantés de roseaux de FLOIRAC/ FIOLLE	450	16 650
Filtres plantés de roseaux de FLOIRAC/ MAGELOUP	240	12 555
Filtres plantés de roseaux de SABLON- CEAUX/SAINT-ANDRÉ	340	8 845
Filtres plantés de roseaux de SABLON- CEAUX/TOULON-CHEZ CHAILLOUX	450	43 992
Filtre à sable de SABLONCEAUX /LE PONT	250	12 612
Disques Biologiques + Filtres Plantés de roseaux de COZES / JAVREZAC	140	1 610
<b>TOTAL CARA</b>	<b>327 220</b>	<b>7 154 461</b>

Nota : La moyenne est de 6 397 689 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées depuis 2013.



## CHIFFRES CLÉS



### LES RÉSEAUX

- **33 communes** équipées d'un réseau public d'assainissement.
- **1 034 km de réseau** dont 782 km en gravitaire et 252 km en refoulement.
- **426 postes de refoulement** (292 sont télésurveillés et 34 sont équipés d'un groupe électrogène de secours).
- **5 bassins de stockage** en cas de surverse.
- **31 unités de lutte contre les odeurs + 19 injections d'air.**

### LES ABONNÉS DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- **76 487 abonnés soit 93 % des habitations** de l'agglomération Royan Atlantique.

### VOLUME TOTAL D'EAUX USÉES FACTURÉ AUX ABONNÉS

- **5 841 660 m<sup>3</sup>.**

### VOLUME TOTAL D'EAUX USÉES ÉPURÉES

- **7 154 461 m<sup>3</sup>.**



### QUANTITÉ DE BOUES PRODUITES PAR LES DIFFÉRENTS OUVRAGES

- **2 736 Tonnes de matières sèches hors chaux produites. 3 140 Tonnes de matières sèches hors chaux valorisées par épandage agricole sur 808 ha.**
- Les boues sont valorisées par épandage agricole avec 60 agriculteurs associés.

### PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021

- **1,99 € TTC/m<sup>3</sup>** pour une facture de 120 m<sup>3</sup> (abonnement compris mais hors redevance agence de l'eau) ou 2,39 € TTC/m<sup>3</sup> pour une facture de 80 m<sup>3</sup>.
- **2,27 € TTC/m<sup>3</sup>** pour une facture de 120 m<sup>3</sup> (redevance agence de l'eau comprise) ou 2,66 € TTC/m<sup>3</sup> pour une facture de 80 m<sup>3</sup>.



### LES USAGERS DU SPANC SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- **5 926 dispositifs d'Assainissement Non Collectif** sont présents sur le territoire communautaire soit environ 7 % des habitations.
- **134 nouvelles installations mises en service** et contrôlées en 2021
- **232 installations existantes diagnostiquées** en 2021 dont 194 ventes.



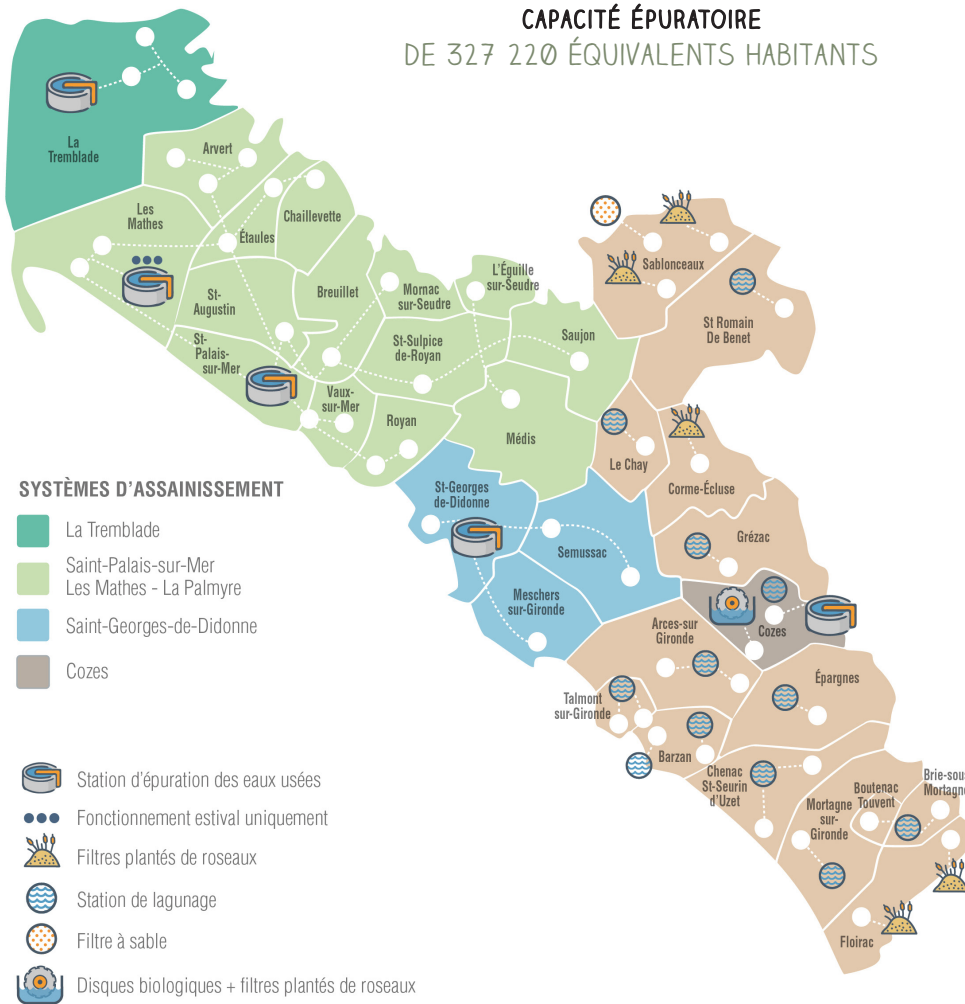
**MISE EN LIGNE LE 09-12-2022**

## CHIFFRES CLÉS

# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

## CARTE DES ÉQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

5 stations d'épuration « STEP » / 12 lagunes / 5 filtres plantés de roseaux / 1 filtre à sable  
1 disques biologiques + filtres plantés de roseaux





**MISE EN LIGNE LE 09-12-2022**



**L'EAU C'EST LA VIE...  
PRÉSERVONS-LA...  
RÉUTILISONS-LA...**

.....

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE**  
107 avenue de Rochefort – 17201 ROYAN cedex  
☎ 05 46 22 19 20 ✉ [contact@agglo-royan.fr](mailto:contact@agglo-royan.fr) 🌐 [www.agglo-royan.fr](http://www.agglo-royan.fr)  
Service assainissement : [assainissement@agglo-royan.fr](mailto:assainissement@agglo-royan.fr) ou [spanc@agglo-royan.fr](mailto:spanc@agglo-royan.fr)